
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 3 avril 2023

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 10 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Maxime JOURDAN – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Béatrice VESSILLER – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – M. Olivier GLUCK – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ - Mme Christina MARTINEAU - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG - M. Prosper KABALO - Mme Zemorda KHELIFI – M. Marc GIOUSE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Agathe FORT – (pouvoir à M. Gaëtan CONSTANT)

Mme Muriel BETEND – (pouvoir à Mme Christine GOYARD GUDEFIN)

Mme Katia DUBOUCHET – (pouvoir à M. Mahrez BENHADJ)

M. Loïc CHABRIER – (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Marwa ABDELLI – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Sylvie DONATI – (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Stéphane COLSON – (pouvoir à Mme Emilie PROST)

M. Paul CAMPY – (pouvoir à Jacques VINCE) à partir du R-2023-82

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacun d'entre vous. C'est un Conseil un peu particulier, car, avant de commencer l'ordre du jour, nous avons le plaisir d'accueillir le Maire d'Abanilla, José Antonio BLASCO MARTINEZ, ainsi que le Consul Général, Juan LOPEZ-HERRERA SANCHEZ.

Nous allons renouveler la signature du pacte qui nous lie à Abanilla. Je vais interrompre temporairement ce Conseil municipal, me déplacer aux côtés du Maire. Nous aurons chacun une prise de parole. Nous allons resigner le pacte. Puis nous reprendrons le cours de l'ordre du jour de notre Conseil municipal.

Monsieur le Consul d'Espagne, estimado Juan LOPEZ-HERRERA SANCHEZ, Monsieur le Maire d'Abanilla, estimado José Antonio BLASCO MARTINEZ, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs les représentants de la Casa Cultural de Murcia et de l'association Murciana. Je salue particulièrement Maria, non pas parce qu'elle est présidente, car elle n'est plus présidente ; le nouveau président est dans la salle, mais elle va assurer la traduction.

C'est un honneur de vous accueillir, Monsieur le Maire et Monsieur le Consul Général, à Villeurbanne, un honneur de renouveler les liens d'amitié entre nos deux villes, Abanilla et Villeurbanne.

Nous renouvelons aujourd'hui un pacte d'amitié signé la première fois le 22 juin 1980 par Charles HERNU et votre prédécesseur, Alvaro GAONA-RUIZ. Un texte qui dit finalement très simplement et avec beaucoup force que les liens tissés sont une richesse pour notre ville et pour nos habitants.

Un pacte, un engagement mutuel déjà renouvelé à deux reprises en 2000 et en 2010 par nos prédécesseurs respectifs.

Peut-être qu'aujourd'hui, les Villeurbannaises et les Villeurbannais qui sont dans la salle, que je salue, ceux qui nous regardent via la retransmission en direct, découvrent que votre ville, Abanilla, une ville de la région de Murcia, compte beaucoup ici, à Villeurbanne.

Elle compte beaucoup, car, depuis les années 50, de nombreux habitants d'Abanilla sont venus travailler, vivre à Villeurbanne. Cela a été souvent d'abord des hommes seuls, mais bientôt rejoints par leurs familles. Je sais que c'est l'histoire familiale de beaucoup de membres des associations villeurbannaises que sont la Casa Cultural de Murcia et Murciana.

Ces liens d'amitié disent aussi un peu de l'Histoire en Europe, comme un fragment d'histoire, une pièce d'un puzzle, que nous savons tous les deux beaucoup plus vaste. Oui, l'Europe humaine, sociale et solidaire se construit dans les liens que créent ces citoyens qui décident de quitter leur pays sans jamais oublier la région où ils sont nés, sans jamais oublier leur culture, leur langage et leur histoire.

Cette Europe, nous la savons confrontée à des défis communs : celui d'agir face au dérèglement climatique, celui d'agir pour l'égalité des droits, celui d'agir pour la liberté, la paix et la démocratie.

Face à ces défis immenses, nous savons que les liens d'amitié qu'entretiennent les villes et les territoires sont de précieux bastingsages auxquels nous arrimerons les voiles pour affronter tous les temps et continuer notre route.

Monsieur le Maire, bienvenue à Villeurbanne. Longue vie à nos liens d'amitié, de solidarité et de fraternité. Je sais que vous transmettez, ainsi que toute la délégation qui vous accompagne, aux habitants d'Abanilla, le souvenir chaleureux et la profonde affection que Villeurbanne porte à votre ville.

M. BLASCO MARTINEZ.- *Discours en espagnol traduit par Mme PADILLA.*

Mme PADILLA.- Il dit que durant tout le voyage depuis l'Espagne, il s'est entraîné à prononcer ton nom correctement. Il a eu du mal, mais il y est arrivé quand même.

M. BLASCO MARTINEZ.- Messieurs les conseillers, Messieurs les adjoints, Monsieur le Consul Général d'Espagne à Villeurbanne, Monsieur le Président de la Fédération espagnole à Villeurbanne, Madame la Présidente de la Casa Cultural de Murcia, Madame la Présidente de l'association Murciana de Villeurbanne, Mesdames et Messieurs, je m'excuse de ne pas parler français.

Mme PADILLA.- Il vous remercie tous de l'accueillir dans ce Conseil. Il a trouvé très sympathique que vous l'accueilliez à ce moment-là.

Il vous remercie tous de l'avoir accueilli à bras ouverts, les deux associations ici présentes, mais tous en général, car nous nous sentons comme chez nous ici.

Il est présent aujourd'hui pour resigner le pacte d'amitié signé en 1980 entre Charles HERNU et Alvaro GAONA. Il se sent très fier d'être là et remercie profondément le Maire de cette invitation et de l'accueillir si gentiment.

Ce pacte d'amitié s'est fait pour fortifier l'amitié entre nos deux villes, mais aujourd'hui, il tient à la fortifier encore plus. C'est pourquoi nous sommes là pour renouveler ce pacte d'amitié et continuer à transporter la culture espagnole ici, tout comme la culture villeurbannaise à Abanilla.

Il se rappelle du Président de l'association Murciana, qui a tout fait pour créer ce pacte d'amitié. Bien sûr, il n'était pas tout seul, nous étions beaucoup derrière lui, mais il a tout fait pour que l'on arrive à faire ce pacte d'amitié. Il a une pensée pour lui, car il nous a quittés. Il a une grosse pensée pour lui.

C'est lui qui a pensé que ce pacte d'amitié était nécessaire pour nous, les gens de là-bas qui sont ici, et il a tout fait pour que cela se réalise.

C'est lui qui nous a donné un peu l'amour que l'on porte aujourd'hui à Abanilla et Villeurbanne. Je dis souvent : « *Mes racines sont là-bas, mais ma ville est ici.* ». Parce que l'on se sent très bien à Villeurbanne, grâce à vous tous, qui nous avez accueillis les bras ouverts.

Autrefois, on amenait beaucoup la culture d'Abanilla ici. Avec le confinement, on n'a plus rien fait, on était un peu endormi. M. le Maire d'Abanilla souhaite que le pacte se réveille et que l'on continue à faire les choses comme autrefois : amener de là-bas ici et d'ici là-bas, tout simplement.

Depuis 1980, tous les Maires qui sont passés ici, à Villeurbanne et à Abanilla, ont renouvelé ce pacte. Il se voyait mal ne pas le faire, car il y tient profondément.

C'est maintenant à votre tour de fortifier ce pacte d'amitié.

Il est sûr qu'avec cette nouvelle signature, vous allez fortifier amplement ce pacte d'amitié entre les deux villes.

Il est certain que l'on pourra promouvoir les deux villes avec les deux accords. Cela nous donnera le punch pour continuer encore plus fort. C'est son souhait de continuer plus fort ce pacte d'amitié.

Vous êtes tous invités à la fête d'Abanilla, comme on l'a dit tout à l'heure.

Applaudissements

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder à la signature renouvelée des pactes.

Il est procédé à la signature.

Applaudissements

Mme PADILLA.- Monsieur le Maire de Villeurbanne, si vous le permettez, comme je l'ai déjà remis à M. le Maire d'Abanilla, je voudrais vous remettre une plaque pour commémorer ce pacte d'amitié signé aujourd'hui.

Nous l'avions déjà mise dans la vitrine de la Casa Cultural, sachant que vous alliez le signer cet après-midi. Tout le monde pourra voir que le pacte d'amitié a été à nouveau signé et que nous allons continuer au plus fort à porter la culture de là-bas ici et celle d'ici là-bas, avec votre aide, Monsieur le Maire, et celle du Maire d'Abanilla.

Applaudissements

M. LE MAIRE.- Monsieur le Maire, nous commençons chaque Conseil par un morceau d'orgue républicain. Il y en a un qui marche en France, et un autre qui ne marche pas, à Reims.

A chaque Conseil, quand Frédéric LAMANTIA est disponible, nous avons un morceau. Je voudrais le remercier, car je sais qu'il a passé beaucoup de temps à transposer un morceau un peu compliqué, qu'il va vous faire découvrir, qui est vraiment en votre honneur pour ce Conseil municipal si particulier.

Musique

Applaudissements

M. LE MAIRE.- Monsieur le Maire, c'était un vrai plaisir. Monsieur le Consul Général également. Maria, merci d'avoir rendu cela possible. Merci à Ikhlef, qui a accueilli la délégation hier et qui a passé la journée avec eux.

Nous allons maintenant commencer notre Conseil. Nous aurons l'occasion de partager un moment un peu plus convivial avec des représentants de ce Conseil municipal tout à l'heure, vers 20 h 30. Merci infiniment, Monsieur le Maire.

Nous reprenons l'ordre du jour de ce Conseil municipal du 3 avril 2023. En l'absence de Mme ABDELLI, je vais demander à M. GARABEDIAN de procéder à l'appel.

M. GARABEDIAN procède à l'appel.

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler, merci de bien vouloir la signer.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 15 mai 2023 à 17 heures en ce même lieu.

Nous allons commencer par l'adoption du procès-verbal de la séance du lundi 20 février.

Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

S'il n'y a aucune remarque, je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Les rapports pour lesquels il y a une demande d'intervention font l'objet d'une présentation. Le nom des Élus qui ne prennent pas part aux voix a été indiqué, pour éviter que j'aie à le redire. Nous allons pouvoir entrer directement dans l'ordre du jour du Conseil. Le premier rapport est 76.

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023 - M Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. BOCQUET.- Non, il n'y a pas de changement de taux pour cette année, comme pour l'ensemble des années du mandat, comme nous nous y étions engagés en début de mandat.

M. LE MAIRE.- La parole est à M. Alain BRISSARD, pour le groupe Générations.s.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette délibération vise à fixer les taux d'imposition, notamment de la taxe foncière, qui devient le dernier réel levier d'ajustement des recettes et des dépenses d'une ville.

Il représente 98 % des impôts directs locaux et près de 43 % de nos recettes totales. Ainsi, comme elle l'avait fait les années précédentes, l'équipe municipale maintient ses

taux locaux d'impositions pour cette année 2023, et s'inscrit ainsi dans cette tradition depuis longtemps saluée d'une ville très bien gérée.

Il s'agit donc d'une décision qui contribue à notre bonne image et sur laquelle nous nous étions engagés.

On pourrait donc se dire que c'est une décision qui va de soi.

Néanmoins, on perçoit bien la contrainte que vient faire porter ce choix, à la fois sur notre réponse aux besoins des habitants, sur la mise en œuvre des transitions écologiques, démocratiques et sociales que nous voulons voir se concrétiser sur notre ville, et plus concrètement sur le rythme de réalisation des projets d'investissement que nous souhaitons conduire.

C'est donc un choix qu'il convient d'analyser avec une certaine attention.

Et dans cette analyse, deux éléments méritent d'être relevés.

La situation de Villeurbanne par rapport à d'autres villes de même taille, et sans être exhaustif, on peut noter que le taux d'imposition villeurbannais est quasiment deux fois inférieur à celui de villes comme Clermont-Ferrand 49 % ; Angers et Grenoble 54 % ; Nîmes 53 % ; Dijon 50 %. Ce qui montre le potentiel que représente ce levier fiscal.

Mais sans faire ce tour de France de l'imposition locale, constatons qu'une simple hausse de 9 %, comme l'a fait notre voisine la ville de Lyon, produirait à Villeurbanne une capacité financière de près de 10 M€ chaque année.

Alors évidemment, augmenter les impôts ne fait pas partie des décisions qui sont les plus populaires.

Cependant, il convient de regarder de quel impôt on parle. Il ne s'agit pas de la TVA - Taxe sur la valeur ajoutée - impôt du quotidien et supportée au même niveau par tous les ménages alors que ceux-ci peuvent avoir des revenus très différents : la proportionnalité dans le budget de chacun est donc inégale, et cela s'aggrave avec l'inflation.

On parle de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui se concentrent sur les propriétaires de leur logement, voire de leur deuxième logement ainsi que sur les investisseurs immobiliers.

Dans les deux cas, sans rentrer dans un schéma simpliste assimilant mécaniquement une personne propriétaire à une personne riche, force est de constater que ce patrimoine immobilier a vu sa valeur augmenter de 30 % sur les cinq dernières années, augmentation qui constitue une inégalité criante avec le reste des habitants qui n'ont pu avoir la chance d'acquérir leur logement et un enrichissement quasiment inaccessible avec son simple travail.

C'est pour ces raisons que notre groupe ne souhaite pas voir ce maintien des taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties comme un dogme intouchable, mais comme un levier à notre disposition permettant de rendre un service utile à l'ensemble de la population villeurbannaise et proposons de pouvoir travailler à cette possibilité dans le cadre de notre majorité.

Dans cette attente, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe socialiste à Stéphane FRIOUX.

M. FRIOUX.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport qui nous est présenté par l'adjoint aux finances vient acter le maintien des taux d'imposition directe aux niveaux en vigueur à l'arrivée du nouvel exécutif, élu sur un programme d'investissements massifs pour notre ville. Nous nous étions engagés à ne pas recourir au levier fiscal pour financer ces investissements et ne pas rajouter un poids supplémentaire pour les ménages villeurbannais, fussent-ils propriétaires de leur bien.

L'année écoulée a mis à l'épreuve cette promesse. Dans un contexte économique particulièrement dégradé par l'inflation à tous les niveaux (rappelons que l'indice des prix à la consommation harmonisé accuse une augmentation de 7,1 % sur un an), il aurait été tentant de revenir sur cet engagement, à l'image d'autres villes à la taille et la sociologie très variables.

D'autres sources de financement existent, à commencer par les redevances des services publics, pour lesquelles nous restons très vigilants à ce qu'elles soient le plus équitable possible, en privilégiant la gratuité autant que possible et un échelonnement des contributions des usagers. Au prix de quelques adaptations, concertées et consenties par l'ensemble de l'équipe municipale, nous arrivons à résister à la conjoncture économique sans renoncer à l'esprit du plan de mandat. C'est à la fois un signe de crédibilité de notre projet, ainsi que de solidité de notre collectif.

Si les crises sont temporaires, les tendances de fond nous rendent assez pessimistes, à commencer par la volonté de l'État de réduire ses dépenses. Cela passe par un désengagement continu de certaines politiques publiques, doublé d'un retour rampant du contrôle d'opportunité des dépenses des collectivités, voyant leur marge de manœuvre réduite, tant au niveau des recettes que des dépenses.

L'après-Covid promettait l'abandon des logiques gestionnaires et une confiance accrue dans les territoires. Des expériences localisées semblent certes concluantes, mais le changement de doctrine semble se faire attendre.

Ce rapport est l'occasion pour nous de plaider pour un vrai contrat de confiance entre l'État et les collectivités. Un exemple : quand on sait que 60 % des dépenses publiques pour la culture sont assumés par les collectivités, le carcan budgétaire bride toute velléité d'extension de politiques qui, bien que territorialisées, font sens à l'échelle nationale.

Saluons au passage l'initiative portée par les Sénateurs et les Sénatrices socialistes pour faire renaître l'espoir d'une vraie loi de financement des collectivités territoriales, avec celui d'une meilleure visibilité. Une belle occasion de redonner des couleurs à la libre administration des Communes.

Notre Groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET, cela amène-t-il une réaction de votre part ?

M. BOCQUET.- Une brève réponse.

Effectivement, c'était un engagement municipal, rendu possible par le fait de trouver une collectivité dans une situation financière extrêmement saine, ce qui nous donnait à être relativement sereins sur la suite budgétaire, malgré l'ambition extrêmement forte que nous portions. Cela nous paraissait compatible. C'était rendu possible aussi par des choix courageux, et même audacieux, de l'équipe municipale précédente sur les questions fiscales, qui avaient permis d'aller chercher des recettes complémentaires.

Aujourd'hui, la taxe foncière est le dernier levier fiscal. Ce n'est pas le dernier levier de recettes. On pense en particulier à la question de la tarification d'un certain nombre de services et prestations municipales. Il faut penser aussi à celui-ci, a fortiori lorsqu'on le justifie sur la question de l'inflation des prestations. Il faut répartir le coût entre le contribuable et l'utilisateur. C'est sans doute une question à se poser.

Par définition, aucune discussion politique n'est jamais définitivement close, mais la question fiscale n'est pas d'actualité aujourd'hui. Et je rappelle que le premier contributeur de la taxe foncière, ce sont les bailleurs sociaux à Villeurbanne. Il faut l'avoir en tête aussi lorsqu'on interroge la question de savoir qui paie la taxe foncière. Il ne faut surtout pas caricaturer les profils de ceux assujettis à la taxe.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

3. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS AU 15, 17, 19 RUE GEOFFRAY A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

4. PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) MANSARD - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI) DU 545 RUE ANATOLE FRANCE (PROMOVAL) - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

5. PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) MANSARD - AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ SNC IP1R (ICADE) - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

6. ECHANGE FONCIER ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE BONNETERRE A VILLEURBANNE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

7. CESSION DE DEUX PARCELLES SUR L'EMPRISE DU GROUPE SCOLAIRE ANTONIN PERRIN EN VUE DU REAMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE ET DE LA CREATION D'UN NOUVEAU PARVIS D'ENTREE SUR LA RUE VALENTIN HAÛY AFIN DE SECURISER L'ACCUEIL DES ELEVES - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

8. ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL SITUE 171 AVENUE SALENGRO APPARTENANT A ENTREPRENEURS DE LA CITE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a deux situations de déport prises en compte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : M. Vanstyvendaël, et Mme Hadj-Mimoune.

- Vote à l'unanimité -

9. DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS - Mme Katia DUBOUCHET

M. LE MAIRE.- Madame THOUVENOT, vous rapportez. En dites-vous un mot ?

Mme THOUVENOT.- Oui, peut-être un petit mot pour donner l'information, même si elle est présente dans les rapports. C'est une délibération importante, car c'est la dénomination du groupe scolaire Grandclément, groupe préfigurateur situé rue Lafontaine, qui, quand il sera construit, se situera rue des Fleurs et s'appellera Niki de Saint Phalle.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

10. CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AUX TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET PLOMBERIE DU MARCHE DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF JEANNE DESPARMET RUELLO - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

11. RENOUVELLEMENT DE PLUSIEURS MACHINES-OUTILS NECESSAIRES A L'ACTIVITE DES ATELIERS DE LA DIRECTION TECHNIQUE MAINTENANCE ET LOGISTIQUE POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

12. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur GLUCK, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. GLUCK.- Cette délibération met en œuvre l'évolution des emplois de la Ville, comme cela a été présenté lors du Budget primitif 2023. Il s'agit principalement de créations ou de transformations de postes dans de nombreux services de la Ville, en particulier la police municipale, le réseau de lecture publique, la vie associative, la jeunesse, la petite enfance, la population, les espaces publics et naturels, l'éducation, la restauration municipale, les ateliers de la Ville, la mission participation citoyenne, l'urbanisme, la construction, et aussi les services ressources, comme la Direction des ressources humaines ou celle des services informatiques.

Ces évolutions ont été discutées en Comité Social Territorial, avec les représentants du personnel, et elles traduisent nos politiques municipales inscrites au plan de mandat.

Je suis prêt à écouter les interventions et les questions.

M. LE MAIRE.- La première intervention est portée, pour le compte du Groupe Cercle radical et place publique et du Groupe socialiste, par M. BENHADJ.

M. BENHADJ.- Monsieur le Maire, chers collègues, la révision du cadre du personnel est une délibération récurrente, et les modifications de postes n'appellent pas de commentaire de notre part.

Concernant les contrats de projet, notre Ville en fait une utilisation raisonnable depuis leur création, il y a trois ans. Là encore, pas de commentaire, car il n'y a pas de quoi remettre en cause le statut de la fonction publique territoriale.

En revanche, la quarantaine de créations de postes mérite d'être soulignée. Il s'agit de la concrétisation en termes humains du budget que nous avons voté en décembre. Dit autrement, il s'agit des hommes et des femmes qui vont nous aider à mettre en œuvre nos choix politiques. Et à la lecture des postes créés, ces choix sont très clairs.

D'abord, il faut créer des postes pour le fonctionnement de nos nouveaux équipements. Le gymnase Desparmet Ruello à Cusset, la crèche Helen Key à La Soie. Ces deux équipements municipaux entraînent la création de 17 nouveaux postes. Ces agents vont permettre d'étoffer notre offre de services aux habitants. La garde d'enfants, la pratique sportive, nous sommes au rendez-vous sur deux des préoccupations majeures des Villeurbannais.

Ensuite, ces nouveaux postes permettent la mise en œuvre en interne de nos priorités politiques. Certes, le recrutement d'un ingénieur travaux ne va pas électriser nos débats ce soir, et le recrutement d'un économiste de flux ne va pas galvaniser les Villeurbannais. Mais ce sont les agents qui vont mettre en œuvre concrètement nos investissements et nos travaux.

Enfin, ces recrutements traduisent des engagements politiques, des promesses. Avec sept postes supplémentaires en 2023, la police municipale poursuit sa trajectoire d'un doublement entre 2020 et 2026. Même si la police municipale ne peut pas tout faire, et même si la question de la sécurité ne se réduit pas au nombre d'agents en uniforme, les moyens donnés à la lutte contre l'insécurité sont à la hauteur des attentes des habitants.

Pour conclure, rappelons que les collectivités territoriales ont de plus en plus de difficultés à embaucher assez d'agents et à pourvoir tous leurs postes. Pour les polices municipales, mais pas seulement, on parle de pénurie. Très logiquement, la rareté de la main-d'œuvre a provoqué une mise en concurrence des collectivités, ce qui est regrettable.

C'est au niveau national que l'attractivité de la fonction publique doit être renforcée. Le ministre de la Fonction publique a ouvert récemment une réflexion sur ce sujet. Pour améliorer l'attractivité de l'emploi public, nous lui conseillons de ne pas geler le point d'indice pendant 12 ans, comme ce fut le cas de 2010 à 2022.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'avais une demande d'intervention de Villeurbanne Progressistes, elle est retirée ?

M. KABALO.- Oui.

M. LE MAIRE.- Monsieur GLUCK, souhaitez-vous répondre ?

M. GLUCK.- Je remercie le groupe Cercle radical et place publique pour leur intervention, qui souligne des efforts importants en matière de créations de postes depuis le début du mandat, qui sont le reflet de nos politiques municipales, avec un triptyque important : à la fois de nouvelles politiques publiques, mais aussi accompagner les

évolutions démographiques de la population en créant les équipements municipaux dont elle a besoin, et enfin, le renfort d'un certain nombre de services qui, eux aussi, ont besoin de ces évolutions pour pouvoir assurer leurs missions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstentions du groupe Villeurbanne progressiste. (M. Kabalo, M. Chabrier, Mme Demars, M. Colson, Mme Benhaim, Mme Prost, Mme D'Hostingue).

13. REMISE ET EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION DU THEATRE DE L'IRIS POUR LES LOCAUX QU'ELLE OCCUPE 331 AVENUE FRANCIS DE PRESSENSE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Nous passons à une série de trois rapports, présentés par Mme TRON. Sommes-nous bien d'accord avec l'ensemble des Groupes qu'il y a une présentation des trois rapports, puis des interventions, et je mettrai aux voix séparément les rapports 102, 89 et 82 ? Tout le monde avait bien compris cela ? Parfait. Madame TRON, vous avez la parole pour présenter les trois rapports.

- Vote à l'unanimité -

14. PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2023-2025 - Mme Sonia TRON

15. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES - Mme Sonia TRON

16. REMUNERATIONS DES ANIMATEUR.RICES PERISCOLAIRES - Mme Sonia TRON

Mme TRON.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que je vous sou mets ce soir les quatre délibérations relatives à notre politique éducative villeurbannaise. Si vous me le permettez, je souhaite en préambule en profiter pour remercier et saluer la mobilisation des services municipaux depuis ces 18 derniers mois, sous la houlette de la Direction Générale et de Mme CARISE.

L'ambition portée ce soir et pour les trois prochaines années est que l'une de nos compétences municipales régaliennes soit à la hauteur des enjeux éducatifs de notre grande ville populaire. Notre politique éducative villeurbannaise et son PEDT se devaient d'intégrer les orientations de notre nouveau mandat municipal et être cohérents avec les

trois transitions portées depuis plus de deux ans : la transition écologique, la justice sociale et la démocratie locale.

Comme en témoignent les trois premières délibérations relatives au PEDT lui-même, à la modification du règlement intérieur des temps périscolaires et à la rémunération des animateurs, aux côtés de familles et de l'Éducation Nationale, notre Ville prend une part active et volontariste dans l'éducation des enfants et des adolescents, et ce, au-delà de la réussite strictement scolaire.

Villeurbanne se veut une ville éducatrice à hauteur d'enfant, pour que chacun et chacune puisse prendre plaisir à apprendre, à découvrir, à créer et changer. C'est le sens du nouveau projet éducatif, élaboré après une large concertation de la communauté éducative. Construit sur les deux piliers que sont la justice sociale et la transition écologique, ce projet considère l'éducation comme un tout et permet de relier tous les temps de l'enfant.

Comme je le rappelle souvent, nos établissements scolaires incarnent le premier lien quotidien entre les habitants et les services publics municipaux. Ce projet éducatif est donc aussi celui du lien social dans nos différents quartiers. Avec près de 13 000 élèves accompagnés dans nos 54 écoles par plus de 2 000 agents municipaux et enseignants, et de nombreux partenaires associatifs, Villeurbanne fait du service public d'éducation une priorité.

Penser un projet éducatif de territoire, c'est donc aussi organiser et permettre un accès pour tous et toutes à une diversité d'activités sportives, culturelles, scientifiques, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires. C'est pour cette raison que la Ville a renouvelé son offre sur tous les temps périscolaires, intégrant les attentes fortes exprimées par les familles et les professionnels lors de la concertation, et pour accompagner au mieux le passage à la semaine de quatre jours en primaire à compter du 1^{er} septembre prochain.

Cette offre renouvelée et enrichie concerne plusieurs temps. Celui du temps méridien, incluant celui du repas, avec plus de produits bio et locaux dans les assiettes, et prochainement le passage au contenant inox. Celui du soir, avec la création d'un temps d'aide au travail personnel, co-encadré par des enseignants volontaires, et complémentaire aux activités éducatives. Il ne s'agit pas ici seulement de faire ses devoirs, mais de reprendre un point particulier ou un aspect méthodologique, car nous savons qu'aider l'élève à apprendre à apprendre, en explicitant les attendus de l'école, en levant les malentendus scolaires, est un levier qui permet de lutter contre les inégalités scolaires. Enfin, le temps du mercredi matin, avec la création d'un nouvel accueil municipal de loisirs éducatifs au sein de chaque groupe scolaire. Nous espérons vivement que les familles s'empareront de ce nouvel espace d'accueil, que nous avons pensé complémentaire aux apprentissages scolaires et que nous voulons qualitatif.

Par ailleurs, l'offre de loisirs de plein air, la reconnexion à la nature et la possibilité de faire classe dehors seront également fortement développées au sein de notre centre de Chamagnieu, dorénavant ouvert sur l'intégralité des vacances trimestrielles de printemps et d'automne et sur les deux mois d'été.

Concernant les deux autres délibérations relatives à la modification du règlement intérieur et la rémunération des temps périscolaires, je souhaite attirer votre attention sur

l'amélioration du taux d'encadrement, qui ira au-delà des cadres attendus par la Caisse d'Allocations Familiales, sur le temps d'accueil éducatif du soir et celui, nouvellement créé, du mercredi matin.

Les projets pédagogiques seront aussi densifiés, avec des moyens renforcés par la structuration de leur contenu, la formation et la dé-précarisation de nos animateurs, la transformation de certaines vacations en emplois permanents, et les interventions de nouveaux partenaires. La création de ce service public d'accueil le mercredi matin, inédit à Villeurbanne, sera accessible à tous, dans la proximité, accessible par sa tarification et ambitieux dans son contenu, soutenu par des partenariats nouveaux avec l'ENM, le RIZE, des associations locales ou certains clubs sportifs.

Si le nouveau règlement intérieur vous est proposé pour les trois prochaines années, nous serons bien sûr prêts à nous adapter à l'issue de la première année quant au contenu des activités proposées pour les ajuster et les enrichir.

Parce que l'éducation est notre bien commun, je terminerai mon propos pour partager avec vous l'attachement de notre exécutif à l'école de la République et aux promesses que le service public d'éducation doit tenir. Promesses d'accès à la connaissance, à l'égalité des droits, et à permettre l'émancipation de toute la jeunesse.

En conclusion, je souhaite vous partager et mettre en perspective les cinq priorités portées par le mouvement Ambition éducation, lors de son appel en 2022. En premier lieu, l'égalité d'accès pour tous à une éducation de qualité sur tous les territoires, par et pour le renforcement du service public, laïc, et pour une nouvelle organisation de l'éducation partagée et inclusive. En deuxième point, la prise en compte de l'urgence écologique dans les pédagogies et l'organisation de tous les espaces éducatifs, ce qui, concrètement, permet de dépasser la simple notion d'éducation au développement durable, par une approche plus globale de l'environnement, du cadre de vie solaire et une conception plus qualitative de tous les espaces collectifs. Il s'agit donc de penser une école bienveillante et innovante, à taille humaine et bien insérée et bien répartie de notre territoire villeurbannais. Le troisième aspect concerne la revalorisation, la formation et l'accompagnement de l'ensemble des métiers d'éducateurs, en réponse à la crise de recrutement des enseignants, comme des animateurs, notamment, et de tous les métiers du lien, salués et applaudis pendant la crise sanitaire, mais oubliés depuis par le Président de la République. Le quatrième point concerne la mobilisation en faveur des enfants issus des familles les plus pauvres, avec le renforcement de l'accompagnement social, la mobilisation des familles dans une logique de coéducation et le droit aux loisirs et aux vacances pour tous. Enfin, le renouveau de l'éducation à citoyenneté, qui doit contribuer à renforcer, mais surtout à incarner et traduire en actes la transmission des valeurs de la République. Lutter contre toutes les formes de rejet et de discrimination et promouvoir l'engagement citoyen. Nous devons tous veiller au risque de séparatisme social, avec une école à plusieurs vitesses, où ceux qui en auraient les moyens feraient le choix de l'entre-soi, au détriment des populations les plus captives.

Pour terminer mon propos, je vous rappellerai que l'école n'est pas seulement un service public. Elle est une institution fondée par la République, et qui fonde celle-ci. Je considère en effet que permettre l'émancipation de tous et de toutes grâce à l'éducation, ce n'est pas porter un projet libéral appliqué à l'éducation pour les premiers de cordée ou

la possible aumône faite à quelques boursiers jugés méritants. Ce n'est pas non plus l'individualisme de la sélection avec l'extraction de quelques-uns ou quelques-unes issus de milieux dits défavorisés, à qui l'on ouvrirait quelques portes, servant d'alibis à un ascenseur social en panne. Mais c'est au contraire donner mieux et plus à tous pour lutter contre les inégalités sociales, et surtout, assurer l'accès au droit à un service public d'éducation exigeant.

Modestement, je pense que la politique éducative villeurbannaise portée auprès des plus de 18 000 enfants et collégiens accueillis dans nos établissements publics, et accompagnés de l'enfance jusqu'à l'adolescence dans le cadre scolaire, mais aussi dans les autres espaces de socialisation collectifs que nous soutenons à travers ce nouveau PEDT, contribuera à renforcer, demain, le pouvoir d'agir de notre jeunesse villeurbannaise. Je sou mets donc à votre approbation ces trois délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai plusieurs demandes d'intervention. La parole est au Groupe Cercle radical Villeurbanne et place publique, Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous avons souhaité intervenir sur l'ensemble des délibérations portant sur le projet éducatif de territoire afin d'exprimer ce que nous attendons d'une politique éducative, ce que nous considérons être ses fondamentaux, dans sa dimension nationale, et l'ambition que nous appelons de nos vœux à l'échelle locale.

Autant le dire tout de suite, nous sommes totalement en phase avec la présentation qui a été faite de ces rapports par Sonia TRON et sa défense d'une école comme lieu et outil d'émancipation. Il est peu de politiques publiques dont on sait qu'elles ont un effet structurel sur les inégalités. Le champ politique, et cette assemblée parmi d'autres, se transforme parfois en concours Lépine du meilleur dispositif de lutte contre les inégalités, avec des effets parfois pour le moins limités. Et pourtant, il existe une institution pour laquelle il est établi depuis longtemps qu'elle permet la remise en cause des déterminants sociaux. Cette institution est l'école publique. On n'a pas trouvé mieux pour donner sa chance à tout le monde.

Bien sûr, elle connaît un certain nombre de biais. Il est établi que perdurent en son sein des mécanismes de reproduction sociale. Mais pour autant, pour le moment, nous n'avons rien trouvé de plus efficace. On ne compte plus les démonstrations implacables de sa capacité à permettre l'ascension sociale. L'ascenseur est certes usé, mais il reste une vérité simple : plus un enfant passe d'heures à l'école publique, plus il a de chances de bénéficier d'une progression sociale.

Le PEDT présenté ce soir est ambitieux, car il se fonde sur un véritable effort qualitatif et quantitatif quant à l'offre d'accompagnement et d'encadrement des élèves dans leur parcours éducatif. Nous saluons l'effort de concertation mené avec la communauté éducative. Et nous le disons encore plus aisément que si cela n'avait tenu qu'à nous, nous n'aurions pas ouvert la question des rythmes dans la concertation. Considérant que toute concertation s'inscrit dans un périmètre donné, et que ce périmètre peut exclure certains intangibles.

Sur le thème de l'éducation qui nous est cher, nous étions de ceux qui considéraient que la question des rythmes scolaires aurait pu être un intangible. Nous étions et sommes toujours convaincus par les bienfaits du rythme à 4,5 jours. Nous étions et sommes toujours attachés à un format du temps scolaire qui était celui promu de manière unanime par les spécialistes, avant qu'il ne devienne un sujet politique et un sujet politicien. Il suffit de voir les avis de l'époque, et notamment du CESE, mais aussi les recommandations sur le thème des inégalités à l'école, celui ensuite du comité de suivi de la loi sur la refondation de l'école, les rapports du RFVE, les enquêtes de l'INJEP ou les rapports parlementaires sur le sujet.

Dans le cadre d'un projet éducatif, un seul intérêt doit guider les choix que nous faisons : l'intérêt de l'enfant. Nous le disons sans détour, l'intérêt de l'enfant, ce n'est pas l'intérêt des élus, ce n'est pas l'intérêt des services, ce n'est pas l'intérêt des parents et ce n'est même pas l'intérêt des enseignants. L'intérêt de l'enfant, c'est seulement l'intérêt de l'enfant. Nous ne verserons pas dans une plainte endeuillée face à la disparition d'une des dernières déclinaisons d'une loi que l'on considérait comme extrêmement ambitieuse, parce que cette grande réforme était mort-née, faute d'un portage politique national suffisamment courageux. Dès lors que l'État n'imposait pas la même règle pour tous les territoires, il ne s'agissait plus d'un plan d'éducation nationale. Et le volontarisme de quelques collectivités n'y pouvait plus rien changer. Des Villes avaient pris des actes forts pour la concrétiser. Ici même, à Villeurbanne, elle fut mise en œuvre avec ambition sous le mandat précédent, par Damien BERTHILIER. Mais cela n'aura pas suffi à compenser le renoncement du ministre de l'Éducation nationale qui succéda à Vincent PEILLON.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que le PEDT présenté ce soir permette de sortir par le haut d'une problématique inextricable.

Ce PEDT est aussi l'occasion d'interroger les liens entre l'éducation nationale et l'éducation informelle. Le cadre périscolaire participe de leur renforcement. Il est riche de sens et d'utilité sociale. Mais cela exige une prise en compte spécifique, car cela crée une interdépendance qui peut nous mettre en difficulté. De fait, il n'est pas évident de trouver l'adéquation entre l'ambition éducative théorique et la réalité de l'écosystème socioéducatif. Là où certains projets éducatifs se transforment en plannings d'activités, le PEDT villeurbannais, tel qu'il nous est proposé ce soir, repose sur une réelle dimension pédagogique et rend cohérente l'action éducative sur tous les temps et tous les âges. Au-delà des concepts, rappelons que c'est un objet très concret, très pragmatique. Et c'est sur ces aspects pragmatiques que nous avons quelques interrogations, qui ne concernent pas tant notre collègue Sonia TRON, mais s'adressent plutôt à l'ensemble de la communauté éducative.

La haute qualité éducative que nous voulons passe par un regard sur les filières d'animation et les formations. Alors, de quelles formations avons-nous besoin ? Quel type de contractualisation permettrait une pérennisation et une agilité ? On renvoie ici au comité de filière animation qui phosphore au niveau national sur ces problématiques. Et nous sommes assez inquiets, ou en tout cas attentifs, aux conclusions qui en sortiront. Mais comment, au niveau territorial, pouvons-nous construire, avec les intervenants

sportifs, culturels, associatifs, une véritable filière, un véritable réseau de l'éducation formelle ? Nous savons les élus concernés mobilisés sur ce sujet.

D'ailleurs, pour conclure, on réaffirme l'importance du continuum éducatif enfance jeunesse, en appelant à élargir, sous une forme ou une autre, le projet éducatif au-delà des 2-11 ans. Nous voterons pour ces quatre rapports. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour éviter toute confusion, il y a trois rapports avec des interventions, puis il y aura un autre rapport sur la tarification de restauration scolaire, avec des interventions séparées.

Je poursuis dans les demandes d'intervention : pour le Groupe Progressiste, Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le projet éducatif de territoire tel qu'il nous est présenté se veut ambitieux. Le projet éducatif de territoire (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'État. Nous nous réjouissons, pour les enfants et les familles de Villeurbanne, que la Ville formalise une démarche volontaire de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Nous nous permettons de revenir sur quelques objectifs du PEDT :

Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire :

La Ville de Villeurbanne a, sur son territoire, un important tissu associatif, et nous espérons que le PEDT permettra de vivifier et dynamiser la vie associative avec la mobilisation des bénévoles associatifs, et le cas échéant, les salariés.

Il facilite la prise en compte des différences et, en particulier, l'inclusion des enfants en situation de handicap :

Le PEDT doit permettre de favoriser l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives. Nous regrettons que le handicap ne soit pas le 4ème grand axe stratégique de la Ville comme l'est l'axe de la transition écologique. Nous tenons à rappeler la volonté du gouvernement de rendre l'école plus inclusive : la prise en compte du handicap dans un cadre interministériel a permis d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Le Gouvernement a agi pour renforcer l'autonomie et l'autodétermination des personnes handicapées dans toutes les grandes étapes de la vie.

Pour précision, 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2022. Ils étaient 321 000 élèves en 2017. Où en sommes-nous à Villeurbanne ?

Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport :

Le PEDT, en renforçant l'offre d'activités périscolaires, crée des besoins en personnels, notamment en animateurs qualifiés et en éducateurs sportifs. Souvent, ces démarches se traduisent par le développement de formations continues, volontaires (BAFA/BAFD) ou professionnelles (BPJEPS/DEJEPS), ainsi que par le recrutement d'encadrants.

L'État soutient fortement ces efforts pour l'emploi et la formation d'animateurs et d'éducateurs sportifs : fonds de soutien au développement des activités périscolaires, dispositif Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement, emplois d'avenir, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation.

Là encore, nous regrettons dans ce PEDT, le manque de visibilité sur la formation des animateurs/animateuses sans diplômes. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le taux de rémunération appliqué sur certains temps périscolaires, où nous constatons des taux identiques ou très peu différenciés que l'on soit diplômé ou pas. La question se pose de la valorisation des personnels diplômés.

Avec le plan mercredi initié en 2018 par le gouvernement précédent, sous la présidence d'Emmanuel MACRON, vous donnez la possibilité aux enfants de chaque quartier de bénéficier d'un accueil de loisir sans hébergement le mercredi matin en complément du périscolaire, afin de proposer des activités de grande qualité. Nous espérons que cette qualité soit à la hauteur de l'ambition, qu'elle ne soit pas seulement un lobbying de la transition écologique, qui évidemment nous concerne tous, et dont la sensibilisation existe depuis plus de vingt-cinq ans dans la plupart des écoles. Je le sais par expérience en tant que parent.

Par ailleurs, même si la culture, la science ou le sport sont primordiaux à l'épanouissement, l'émancipation ou au développement intellectuel de l'enfant, il faut rester vigilant à la réussite scolaire des enfants. L'école doit assurer l'instruction, mais aussi leur permettre une bonne insertion socioprofessionnelle.

Nous soulignons également dans ce PEDT, qu'il n'est pas mentionné d'engagement à la sensibilisation du harcèlement scolaire qui nuit gravement à la vie scolaire et aux établissements.

Finalement, un projet éducatif de territoire qui reste classique, mais nous nous réjouissons contre toute attente, que les groupes politiques, même les plus radicaux, qui composent votre majorité, s'emparent des orientations de l'Éducation Nationale et des financements de l'État, comme la Cité Éducative, le Plan mercredi adossé au PEDT afin de promouvoir une offre complète de l'enseignement public et d'accompagnement aux familles.

Entre le label Villeurbanne capitale française de la Culture et la Cité Éducative, entre autres, nous allons finir par croire, monsieur le maire, que vous allez réussir, peut-être plus facilement que nous, à convertir les plus insoumis sur les projets sociaux du gouvernement qui font sens pour vous.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour une intervention groupée entre le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble et le Groupe Communistes et Républicains, est à Mme Antoinette BUTET.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, Chèr•e•s collègues,

De réforme en réforme, les gouvernements libéraux abîment les principes fondamentaux de l'école, qui doit être un service public, national et gratuit.

De la maternelle à l'université, c'est toute l'école qui est attaquée : l'instauration de la sélection à l'université favorise les instituts privés, l'obligation de scolariser dès la maternelle, qui est pourtant une bonne chose, conduit mécaniquement à augmenter les subventions aux écoles privées, etc.

Dans une certaine mesure, les multiples réformes portant sur les rythmes scolaires ont créé des inégalités territoriales. Alors qu'elles visaient à adapter l'école aux rythmes des enfants, l'absence d'unité nationale au niveau de leur mise en œuvre a brouillé le message ; comme si le rythme biologique d'un enfant pouvait varier d'une commune à l'autre...

De nombreuses communes ont été confrontées au dilemme entre l'intérêt de l'enfant et les réalités matérielles (notamment dictées par les rythmes de travail des parents).

Après plusieurs années d'expérimentation, la ville de Villeurbanne a donc décidé d'adopter la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2023.

Ce choix n'était pas l'intention première de la municipalité. Cette décision collective a été prise après une grande concertation commencée à l'automne 2021, qui a mobilisé toute la communauté éducative : enseignants, agents municipaux, parents d'élèves, organismes partenaires du périscolaire, même les enfants ont eu la parole.

Dans le contexte actuel, en particulier au regard de la pratique de la démocratie par le gouvernement, cette démarche est exemplaire.

Le Projet éducatif de territoire est le document qui fixe la politique éducative de la commune. Ce PEDT 2023-2025 s'intitule « L'éducation, notre bien commun », pour témoigner qu'à Villeurbanne, nous faisons le choix de défendre le Service public de l'éducation.

Nous avons engagé la rénovation et la modernisation des bâtiments, ainsi que la construction de nouveaux groupes scolaires.

Aujourd'hui, près de 2100 personnes font vivre l'école publique maternelle et primaire à Villeurbanne : les enseignants, les agents municipaux (ATSEM, agents pôle de service, gardiens, équipes périscolaires et personnels médico-sociaux).

Avec ces rythmes, nous sommes amenés à créer un nouveau service public de l'accueil périscolaire le mercredi matin. Cette nouvelle mission devra s'appuyer sur une filière animation digne de ce nom, portée par des agents municipaux en lien avec les différents organismes partenaires. Il faudra en particulier veiller à en faire de vrais métiers à temps plein exercés par des professionnels qualifiés, et ainsi fidéliser le personnel.

Avec ce service public périscolaire, la ville tend à défendre une certaine idée de l'éducation populaire : à la fois culturelle, citoyenne et sportive... pour nous le périscolaire n'est pas qu'un service de garderie destiné à accueillir les enfants afin que leurs parents puissent aller travailler.

L'inclusion des minimixes, dispositif issu de Villeurbanne capitale française de la culture, et leur extension dans ce PEDT témoigne de cette volonté.

Mais, seule, la volonté ne suffit pas : il faut aussi se donner les moyens.

Il y a un peu plus de 140 ans, l'instruction était rendue gratuite en même temps qu'elle était obligatoire ; c'est de moins en moins vrai. Ainsi, la tarification des activités périscolaires est laissée au libre choix des collectivités. À Villeurbanne, nous avons opté pour une tarification réellement progressive, afin de minimiser l'impact pour les usagers. Ainsi, nous avons fait en sorte que les familles dont le quotient est inférieur à 1000 €, c'est-à-dire plus des deux tiers des familles villeurbannaises, déboursent moins d'un euro pour le périscolaire du soir, et moins de 3 € pour le mercredi matin.

Notre choix ambitieux d'offres périscolaires appelle cependant à une certaine vigilance. La grande amplitude horaire est prévue pour permettre à chaque élève de trouver sa place dans l'accueil périscolaire, mais il n'est pas souhaitable qu'elle soit exploitée au maximum pour un enfant. En effet, cela peut représenter jusqu'à 47 heures de collectivité par semaine, un temps que bien peu d'adultes supporteraient pour eux-mêmes.

En conclusion, nos deux groupes soutiennent ce PEDT, à la fois pour sa démarche et sa philosophie, qui oriente notre politique éducative et répond aux besoins socioéducatifs des enfants villeurbannais.

Enfin, puisque l'on parle d'école, permettez-moi d'ajouter quelques mots : malgré la promesse du ministre du Logement, plus de 50 enfants scolarisés à Villeurbanne ont passé l'hiver sans toit. À l'heure où la trêve hivernale vient de s'achever, je vous laisse imaginer ce que cela signifie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es, la parole est à M. Yann CROMBECQUE.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre Groupe remercie Sonia TRON pour la présentation des rapports concernant ce nouveau Projet éducatif de territoire qui vient formaliser les orientations de l'équipe municipale en matière d'éducation. C'est une feuille de route partagée qui prévoit les modalités et les moyens mis en œuvre au profit de la réussite éducative des enfants et des jeunes.

L'éducation est une compétence phare des Communes. C'est même le premier poste de dépenses à Villeurbanne, où nous portons sous ce mandat une importante politique d'investissements. Les écoles sont au cœur d'un écosystème reliant toutes les parties prenantes à l'éducation des enfants : les familles, les enseignants, les acteurs associatifs, sportifs, culturels, les mouvements d'éducation populaire, l'accompagnement social, sans oublier, bien évidemment, les services municipaux, ceux de l'État et les Élus.

Nous tenons à saluer la méthode adoptée pour la préparation de ce PEDT, qui a permis de mobiliser et partager avec l'ensemble des acteurs, y compris les enfants. Cette expérience d'élaboration démocratique d'une politique publique est un gage de confiance à l'égard des acteurs de terrain, en même temps qu'un marqueur de la volonté de trouver un cadre qui tienne compte des différents points de vue. Ce cadre doit permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Pour notre Groupe, il s'agit de favoriser la réussite éducative, et pas seulement la réussite scolaire. En effet, l'école ne doit pas être seulement envisagée dans une approche centrée sur l'acquisition des savoirs fondamentaux, mais bien comme un lieu d'émancipation et d'accomplissement des citoyens de demain. Une école nécessairement ouverte sur l'extérieur, à l'éducation populaire, artistique, culturelle, aux loisirs, à la création.

Ainsi, le PEDT va pouvoir s'appuyer sur la dynamique de la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne de Villeurbanne. Les bénévoles associatifs et/ou les salariés pourront être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire. Le PEDT doit favoriser l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations, permettant ainsi le développement de liens entre elles. Le PEDT initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics et permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. Dans une dimension d'éducation populaire, le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au vivre ensemble. Ces activités permettront l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité, pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

Nous n'opposons pas l'Éducation nationale et le réseau des grands mouvements d'éducation populaire. En complémentarité des enseignements, les associations d'éducation populaire ont développé une expertise et un savoir-faire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, du vivre ensemble, de l'action culturelle, de l'aide à la parentalité, de l'accompagnement à la scolarité avec les classes de découverte, les séjours de vacances, les centres de loisirs, et dans la formation des enseignants, éducateurs et animateurs. Elles s'inscrivent pleinement pour nous dans une dynamique en faveur de l'égalité des chances.

Le PEDT prévu est bien un outil pour l'autonomie de la jeunesse.

Il va vivre et se préciser par sa confrontation au réel et fera l'objet d'une évaluation tout au long de son application. Pour notre Groupe, le nouveau PEDT doit favoriser le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport. En renforçant l'offre d'activités périscolaires, le PEDT crée des besoins en personnels, notamment en animateurs qualifiés.

Notre Groupe est un groupe héritier et solidaire des orientations prises par l'équipe précédente, et qui revendiquait la semaine des quatre jours et demi, non pas par

dogmatisme, mais bien par conviction qu'il servait l'intérêt des enfants. Nous prenons acte que celle-ci a été rejetée dans le cadre de la concertation, du moins dans sa version actuelle. Nous restons effectivement convaincus que les vertus que nous prêtons à l'école républicaine sont intimement liées au temps qu'elle occupe dans la vie des jeunes enfants. D'ailleurs, des rapports issus de l'Éducation nationale soulignent que le temps réduit à l'école aggrave les inégalités. Pour notre Groupe, l'accueil prévu dans le PEDT doit donc permettre un temps de stimulation, d'expression et d'accompagnement des enfants, permettant de corriger cette réduction du temps passé à l'école.

Nous croyons à l'école comme vecteur d'émancipation, mais elle ne peut pas à elle seule résorber les inégalités sociales, économiques et culturelles. Les inégalités existent et se répercutent dans les résultats et l'orientation des élèves les plus défavorisés, comme en témoignent les ouvrages de la sociologie de l'éducation. Avec ce PEDT, Villeurbanne s'inscrit dans une lutte proactive contre les inégalités. En ouvrant l'accès aux loisirs, notamment à l'éducation artistique et culturelle, il lève les freins à la mobilité sociale des individus.

Le PEDT doit permettre d'incarner (cela a été rappelé) les trois transitions impulsées par notre majorité. Il doit permettre d'articuler avec l'ensemble des politiques en direction des jeunes sur Villeurbanne. Il convient donc, pour notre Groupe, de travailler sur les tranches d'âges postérieures, pour ne pas créer de césure. En son temps, il existait un comité 0-25 ans permettant ce continuum.

Pour terminer, je voudrais citer (chacun a ses références, mais il a beaucoup pensé sur l'éducation) Jaurès, qui disait : « *Les enfants ont une curiosité illimitée et vous pouvez tout doucement les mener au bout du monde.* » Nous croyons que ce PEDT, en contribuant à l'égalité des chances et à la justice sociale, permettra ce chemin pour les enfants. Notre Groupe votera donc en faveur des trois délibérations relatives au PEDT, avec la conviction qu'il sert notre ambition collective d'offrir à tous les enfants villeurbannais les conditions d'une réussite éducative au sens large.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Sonia TRON, souhaitez-vous réagir aux différentes interventions ?

Mme TRON.- Oui. Peut-être pas sur tous les points. Je garderai peut-être quelques éléments sur la question de l'organisation de la semaine à partir du mois de septembre.

Quelques éléments de réponse à Mme DEMARS sur certains sujets, notamment le premier évoqué : le regret que la question de l'inclusion, le handicap ne soit pas le quatrième axe stratégique. Je considère que le second, relatif aux questions de justice sociale et de lutte contre les discriminations, inclut cette question. Si cela vous intéresse, je pourrai vous adresser un courrier qui vient d'être fait par des associations de parents d'élèves élus villeurbannais, destiné aux trois Ministres concernés (Éducation nationale, Solidarité et Ministre déléguée aux personnes handicapées). Les associations villeurbannaises interpellent le Gouvernement sur le fait qu'aujourd'hui, la scolarisation, qui doit normalement être rendue dans les meilleures conditions suite à l'application de la loi de 2005, n'est pas effectuée dans de bonnes conditions à Villeurbanne, car l'Éducation nationale n'a pas les moyens d'accueillir convenablement les 800 enfants aujourd'hui notifiés au titre de la MDPH. Les associations villeurbannaises, comme vous, se

préoccupent de la question de l'inclusion des enfants dans nos écoles et viennent donc d'interpeller les trois Ministres. Nous avons été, avec le Maire, destinataire de la copie de ce courrier. Je pourrai vous le transmettre, il sera très instructif. Je partage votre préoccupation et regrette qu'à l'occasion des élections présidentielles, ce sujet, qui aurait pu être consensuel, n'a pas été porté et est aujourd'hui peu repris par l'ensemble des Ministres, si ce n'est sur des saupoudrages. Il y a effectivement une évolution des statuts des AESH, mais pas à la hauteur des besoins.

Sur la question de la formation des animateurs, c'est effectivement un sujet, et je participe, avec d'autres, au comité de filière animation mis en place par la Secrétaire d'État. Je serai attentive à ce qui en sortira. Il y a un certain nombre de groupes de travail. Pour l'instant, l'État paraît volontariste, mais nous ne connaissons pas encore les moyens qui seront mis de façon concrète suite aux préconisations qui sortiront de ce comité de filière animation.

Vous évoquiez la question du harcèlement scolaire. Je vous rejoins, c'est un vrai sujet. Certains drames, récemment, nous ont rappelé l'urgence à travailler sur ce sujet. Il existe le dispositif PHAREE dans toutes nos écoles depuis cette année. La Ville y participe. Par exemple, les animateurs et coordonnateurs périscolaires vont bénéficier de ces outils méthodologiques portés par l'Éducation nationale.

Une dernière chose, vous avez parlé de « posture radicale sur certains sujets ». Je ne me sens pas concernée. Par rapport à tout ce qui relève de la transition écologique, je ne pense pas être dans la radicalité, mais il y a une urgence à agir. Parler de développement durable (ce que l'on a fait pendant 20 ans) ne suffit pas. Si cela vous rassure, le PEDT sera cosigné par le DASEN et la CAF, et je ne pense pas que ce soit des institutions qui soient dans la radicalité. D'ailleurs, je le regrette parfois.

Je voulais revenir sur quelques éléments, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, sur les questions relatives à la concertation et au changement de rythme à Villeurbanne. Ce sujet a fait l'objet de nombreux débats et je souhaiterais en dire quelques mots.

Je souhaiterais d'abord souligner le fait que ce PEDT concerne l'ensemble des temps scolaires et ne se réduit pas à la simple nouvelle répartition du temps scolaire hebdomadaire en primaire. Avant de développer quelques éléments sur ce sujet, je voudrais remercier l'intervention de Mme BUTET sur son soutien au PEDT, à la concertation, à la nouvelle stratégie d'investissements portée par notre Ville, et le rappel que l'école publique accueille de façon inconditionnelle tous les enfants, elle ne les choisit pas, y compris les enfants sans toit. Un travail important est fait à Villeurbanne par la Direction de l'éducation, mais aussi les services qui travaillent auprès de MM. PELCE et GARABEDIAN, pour accompagner ces familles dans la plus grande précarité.

Concernant la question de l'évolution des rythmes et de l'organisation à Villeurbanne, évidemment, l'organisation et la durée des apprentissages est une question sensible, et depuis longtemps. Je vous rejoins. En effet, la France est l'un des pays d'Europe où la journée de classe est la plus longue, mais aussi où l'année scolaire est la plus concentrée. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que sur ce point tout aussi essentiel, M. PEYON, Ministre de l'Éducation nationale, avait dû renoncer à toucher aux congés scolaires avant même la promulgation de la loi pour la refondation de l'école. Si j'entends certains de vos

regrets, vos propos me paraissent surtout, au regard du contexte villeurbannais, nostalgiques, six ans après la loi PEYON et les décrets HAMON. En effet, la question des rythmes de vie, dont le temps passé à l'école (je vous rejoins sur le décompte fait), est imposée aux enfants par les adultes et les institutions et doit être mise en perspective dans de nombreux autres facteurs de réussite qui sont, comme vous le savez, cumulatifs.

En effet, nous avons tous que l'amélioration du recrutement des enseignants et de leur formation initiale et continue, les cadres et choix pédagogiques, mais aussi le nombre d'élèves par classe, bien supérieur à la moyenne européenne, la qualité du climat scolaire et celle du cadre de vie, contribuent bien autant à la réussite que l'organisation des temps d'apprentissage au sens strict. Je me permets d'ailleurs de souligner que la qualité des apprentissages est aussi corrélée aux moyens humains pérennes dans nos établissements. Or, aujourd'hui, le non-remplacement des enseignants est estimé structurellement à au moins 20 % par la Cour des Comptes, que l'on ne peut pas suspecter d'être radicale. Alors que dans le même temps, le Ministère va encore supprimer 1 500 postes supplémentaires à la rentrée prochaine.

Je vous rappelle qu'à ce jour, dix ans après la loi PEYON, aucune évaluation sérieuse n'a été finalement conduite par le Ministère, et que l'étude annoncée en 2016 n'a jamais été lancée, y compris sur la fatigue des enfants. Enfin, depuis, ni les syndicats, ni les fédérations de parents, ni les candidats aux dernières élections présidentielles n'ont porté le débat à nouveau sur cette question de l'organisation des temps.

Pour revenir à la concertation, à laquelle M. BOCQUET a fait allusion, incluant celle des rythmes à Villeurbanne, le Groupe Cercle radical et place publique regrette qu'elle ait été mise au débat. Je pense au contraire que notre exécutif a fait preuve de pragmatisme, et surtout de respect de ses engagements du mandat, dont celle de la transition démocratique, chère à M. BOCQUET. Nous ne pouvons plus avoir une concertation à géométrie variable et quand cela nous arrange, au risque de décrédibiliser notre action publique. En effet, comment aurait-on pu exclure cette question du débat avec la communauté éducative ? Si ce sujet était évité lors du renouvellement du PEDT précédent, ne pas l'interroger aujourd'hui aurait suscité des incompréhensions manifestes et nous aurait mis en porte-à-faux.

Villeurbanne n'est pas le dixième arrondissement lyonnais. Elle n'est pas non plus le chef-lieu d'une métropole qui pourrait en donner le tempo, contrairement à d'autres villes de la même strate que nous. Nous ne pouvons plus faire fi du contexte académique et notre singularité dans l'agglomération a fini finalement par nous desservir. Mais surtout, à l'heure où nous expliquons que les Collectivités sont étouffées par des transferts de charges non compensés par l'État (cela a été le cas au moment de la mise en place des accueils périscolaires), en tous les cas pas suffisamment, que les corps intermédiaires sont légitimes et que les décisions autoritaires présidentielles ne sont plus acceptables, aurions-nous dû écarter certains sujets de la concertation concernant l'une de nos premières compétences municipales ?

Enfin, et je m'y étais engagée auprès de M. le Maire et auprès de vous tous, nous nous sommes donné les moyens de conduire une concertation globale. Malgré la deuxième vague du Covid, la participation directe des familles a été massive et représentative de la diversité sociologique des quartiers de notre ville, et dans des proportions que certaines

autres concertations pourraient nous envier. Aussi, compte tenu de l'enjeu, nous ne pouvions donc que faire cette concertation globale. J'assume et nous pouvons revendiquer d'avoir respecté l'engagement de prendre acte des résultats issus de cette concertation.

Maintenant, l'objectif est de réussir la mise en œuvre concrète de ce PEDT, de bien accompagner les familles et les enfants, et surtout, de réussir (et je vous rejoins) la réorganisation et le contenu des temps périscolaires, notamment la création de cet accueil inédit à Villeurbanne du mercredi matin.

Je vous remercie. J'ai été un petit peu longue dans ma réponse, mais je pensais que c'était nécessaire. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Que l'on passe un peu de temps sur ce qui va être déterminant pour plusieurs milliers d'enfants de notre collectivité, cela ne me choque pas.

Plusieurs registres d'intervention. D'abord, remercier Sonia TRON et l'ensemble des Élus qui ont travaillé avec elle pour élaborer ce PEDT. Je pense notamment à Stéphane FRIOUX pour la culture, Yann CROMBECQUE pour les questions de jeunesse et d'éducation populaire, Mathieu GARABEDIAN pour les politiques de la Ville, Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA pour le sport, Christina MARTINEAU pour la petite enfance, Christine GOYARD GUDEFIN pour les questions associatives, Alain BRISSARD sur la question de la restauration et Agathe FORT sur la question du handicap, puisque cette question a bien été traitée. Vous l'avez rappelé, Madame TRON. Je veux à la fois remercier Sonia TRON et l'ensemble de ces Élus, car ils ont fait un travail considérable, mais je veux quand même remercier en particulier Sonia TRON, car elle s'est affrontée à un sujet hautement inflammable au sein de notre collectivité. On le voit à la fois dans le cœur avec lequel elle défend les positions qu'elle a tenues, et la subtilité et les nuances de l'ensemble des interventions.

Je me réjouis que nous ayons une position commune au sein de la majorité sur ce sujet. Je ne sais pas encore ce que fera le Groupe Villeurbanne Progressistes dans sa position. J'ai bien compris qu'il avait l'impression que tout se passait bien sur les politiques de l'Éducation nationale et que Sonia TRON indiquait que c'était peut-être un peu plus nuancé que cela. Mais nous n'allons pas engager le débat ce soir sur ces aspects, et nous attendons avec plaisir, si le Ministre Pap NDIAYE voulait venir regarder ce que nous faisons sur la réussite éducative ou pour le colloque que nous organisons sur Culture et politique jeunesse. Avec plaisir pour engager le débat avec lui.

Donc, d'abord, merci aux Élus, mais aussi et surtout au personnel administratif qui s'est mobilisé sur cette élaboration et qui va voir de nouveau son organisation et son temps de travail changer. Je ne parle pas des enseignants, mais du personnel municipal, qui voit un certain nombre d'évolutions. Nous avons réussi dans les temps à engager ce travail.

Alors, oui, dialoguer, concerter, celui conduit à des surprises. Cela peut même conduire à quelques renoncements individuels ou quelques changements de perception. Si c'est cela, faire de la politique et essayer l'exercice démocratique, cela me va. Et je me dis que, peut-être, d'autres devraient s'inspirer de cette méthode du dialogue, qui conduit parfois à faire quelques écarts concernant ses convictions personnelles. Cela a été le cas de beaucoup de personnes qui sont ici présentes dans cette salle. Sans indiquer qui était

pour ou contre le fait de changer sur ces rythmes-là, je crois que cela a demandé à beaucoup d'entre nous un certain nombre d'évolutions. Je crois que l'on peut être fier de cette acceptation du mouvement, du bouger, du penser que l'on n'a pas forcément raison avant d'avoir engagé le débat.

Le seul point de vigilance que j'aurai, Jonathan BOCQUET l'a indiqué dans son propos en parlant de l'intérêt de l'enfant, mais aussi dans la conclusion de Yann CROMBECQUE. Tout le monde nous a dit que ce qui s'engageait était bien au service de l'intérêt de l'enfant, et que tout le monde, dans les choix qu'il avait posés, bien sûr, s'écartait de sa logique d'adulte, d'intérêt personnel lié au rythme de travail, à l'organisation des fratries. Tout le monde a dit que l'intérêt de ce projet était celui de l'enfant. Moi, je nous mets tous au défi de bien continuer à mettre cet enfant au cœur de nos pratiques éducatives. Je considère que ce PEDT le permet, dans les moyens mobilisés, les temps permis le mercredi matin pour l'ensemble des enfants. Mais je l'avais aussi dit à la concertation à ceux et celles qui étaient présents, en disant qu'il y avait un élément sur lequel je ne lâcherais pas : que ce projet éducatif soit un projet au service du confort des adultes, et non pas au service de l'émancipation et de l'éducation de nos enfants. Ce sera ma vigilance politique personnelle que de m'assurer que c'est bien toujours la boussole qui guide la mise en œuvre de ce projet.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cet énorme travail. Il reste maintenant à mettre en place ce projet pour la rentrée de septembre. Non pas que rien n'a été fait ; si l'on s'est donné un an, c'est bien pour que tout le monde soit prêt à accueillir les enfants dans ce nouveau cadre. Mais comptez sur ma vigilance pour que cette question de l'intérêt de l'enfant reste au cœur de ce PEDT.

Je vais mettre trois rapports aux voix successivement.

Le rapport 102. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Le rapport 89. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Le rapport 82. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Je vous remercie. Par ces trois votes, vous adoptez à l'unanimité ce nouveau projet éducatif de territoire et ses déclinaisons pour 2023-2025.

- Vote à l'unanimité -

17. TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES TEMPS PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES AU CENTRE DE CHAMAGNIEU - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Il y a trois demandes d'intervention. Madame TRON, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

Mme TRON.- Merci. Pour cette dernière délibération relative à la tarification, je souhaite simplement souligner quelques éléments. Cette délibération fait écho à la démarche portée pour le renouvellement du PEDT que nous venons d'évoquer, et dans sa méthodologie, une concertation interne globale avec mes trois collègues adjoints, animée

par Jonathan BOCQUET, et dans sa finalité, une contribution à une proposition équilibrée de refonte des grilles et des modes de calcul plus justes.

(Départ de M. CAMPI à 18 h 38)

Quatre notions ont traversé nos réflexions et travaux depuis quelques mois : l'équité, la lisibilité, la cohérence et l'équilibre budgétaire, avec trois objectifs. Tout d'abord, proposer des tarifications socialement plus justes, tenant compte des capacités contributives des familles. Améliorer la cohérence de la politique tarifaire entre les différents temps, y compris méridiens, et adapter aux évolutions de notre organisation. M. le Maire vient de le rappeler. Avec la mise en place du mercredi matin, qui nécessitait la création d'une tarification spécifique. Et prendre en compte les aspects budgétaires de cette révision des tarifs pour la Ville.

En résumé, je soumetts à votre approbation une tarification qui nous permettra de rendre plus progressive l'évolution des tarifs en fonction du coefficient familial et d'éviter les effets de seuil, de fixer pour la restauration des planchers et plafonds socialement plus équilibrés, avec un tarif maximum de 6,50 € à partir d'un QF de 2 200 € et une diminution du tarif applicable aux tranches de coefficients familiaux les plus faibles, avec un plancher qui passe de 1,023 € à 50 centimes pour le temps méridien, repas inclus. Et de créer enfin une grille tarifaire pour l'accueil de loisirs du mercredi, avec un tarif pour la matinée allant de 1 € à 5,50 €. Nous avons également veillé à ce que ces tarifs plafonds pour chacune de ces grilles restent attractifs pour préserver la mixité sociale de nos accueils périscolaires, y compris les accueils extrascolaires de Chamagnieu.

Je vous remercie et je soumetts donc à votre approbation cette quatrième délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai trois demandes d'intervention.

Première demande d'intervention pour le Groupe Génération.s, M. Maxime JOURDAN.

M. JOURDAN.- Monsieur le Maire, Chers collègues,

Parmi les services publics fondamentaux qu'offre la commune à sa population, à juste titre, ceux qui touchent les enfants concentrent beaucoup d'attention. Leur santé, leur épanouissement et les moments collectifs passés ensemble dans et en dehors de la classe participent à leur construction et au renfort du lien social.

Les parents ou représentants légaux sont tout autant usagers et concernés par ce rapport qui prévoit une meilleure adaptation des tarifs des cantines, du périscolaire et de l'extrascolaire.

Une meilleure adaptation signifie donc une participation des familles plus fine, plus juste : une progressivité qui permet plus de répartition au niveau du coût de l'exploitation engendré par une ville comme la nôtre. Car celle-ci fait aussi d'autres choix ambitieux et tournés vers l'intérêt général.

En effet, la revalorisation récente de la rémunération des animateurs et animatrices, la progression en qualité des repas du midi, ainsi que la nouvelle politique des déchets font la fierté de ce que nous pouvons déjà constater à mi-mandat.

Dans un contexte inflationniste qui touche particulièrement les denrées alimentaires, l'adaptation de nos tarifs se fait de la manière la plus sensée possible.

Concrètement, nous poursuivons nos objectifs de justice sociale car désormais sans palier ni effet de seuil, la dépense des foyers diminuera nécessairement parmi les plus modestes, en n'augmentant que modérément chez les plus aisés. Certaines familles verront donc leur tarif divisé par deux, soit 50 centimes par repas.

Enfin, le groupe Génération·s salue l'évolution soumise au vote au Conseil Municipal et appelle plus largement à une réflexion sur l'existence même d'une tarification des services publics concernés par cette délibération. Puisse le législateur homogénéiser les critères de calcul pour viser comme à Villeurbanne plus d'équité, ou pourquoi pas même se saisir du sujet des cantines scolaires gratuites pour une répartition de leur coût opérée au plus haut niveau fiscal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Villeurbanne Insoumis Ensemble, la parole est à Julien RAVELLO.

M. RAVELLO.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, Villeurbannais et Villeurbannaises,

L'un des trois grands principes du service public c'est l'égalité : tout le monde doit y avoir accès, payer selon ses moyens et être traité de la même façon par le service. Alors que les inégalités économiques ne cessent d'augmenter depuis 50 ans, et que l'inflation inédite que nous connaissons ne fait que les creuser toujours plus, le service public fait toujours office de rempart contre l'exclusion et la pauvreté. Il faut en prendre soin !

La tarification, c'est donc un levier très important pour que le service soit accessible à tout le monde. Celle que nous voterons ce soir permet de mieux répartir l'effort entre les usagers. Elle évite des écarts injustes entre deux personnes qui ont des moyens financiers similaires, mais qui ne sont pas dans la même tranche de revenus. Elle permet donc de mieux répartir l'effort financier. C'est un premier pas pour rendre plus équitable l'accès des enfants à tous les services qui gravitent autour de l'école gratuite.

Mais l'école, ce n'est pas que l'enseignement devant un ou une professeur·e ! Après la progressivité, notre idéal restera toujours la gratuité, notamment pour les services de restauration scolaire. La cantine gratuite, ce serait l'assurance que chaque enfant puisse manger au moins un repas complet et chaud par jour, alors que les prix de l'alimentation font partie de ceux qui ont le plus augmenté ces derniers mois. Les services d'accueil extrascolaires gratuits, ce serait aussi l'égalité devant l'enseignement et les loisirs. Ce sont des moments très importants pour les enfants, des moments de détente et d'apprentissage où on peut se faire des copains. Aucune barrière financière ne devrait exister pour en bénéficier ! Et comme pour le service public de l'éducation nationale, cette gratuité devra être financée par l'impôt pour que chacun et chacune y participe en fonction de ses moyens.

Nous sommes donc bien sûr favorables à cette délibération que nous voterons, en attendant la généralisation et l'extension de la gratuité de l'enseignement public.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Catherine ANAVOIZARD, pour le Groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es.

Mme ANAVOIZARD.- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport qui nous est présenté s'inscrit dans le prolongement du Projet éducatif de territoire que nous venons de voter. Nous avons évoqué les ambitions portées par la majorité concernant les différents temps de l'enfant et leur cohérence. À ce titre, le temps périscolaire et extrascolaire fait l'objet d'une attention particulière. En ce qu'ils sont assurés par la Ville, ils sont le réceptacle de nos orientations en matière de santé globale et d'épanouissement général des enfants par le loisir.

Le passage des cantines au bio et au local s'inscrit dans une démarche de transition écologique saisie par la justice sociale, par la promotion d'une alimentation saine et responsable à la portée du plus grand nombre. La commande publique est un levier puissant de transition écologique et de développement durable. Avec près de 7 500 repas quotidiens fabriqués pour les écoles, la restauration municipale offre un débouché notable à l'agriculture paysanne de proximité, comme le permet la charte des achats publics durables et responsables adoptée l'an dernier.

Il en va de même en ce qui concerne le conditionnement et la préparation des repas, qui doivent tourner la page des perturbateurs endocriniens et des substances controversées. Exit les plastiques et place à l'inox. Les services municipaux ont remarquablement su s'adapter à ces nouvelles exigences et mener à bien cette révolution discrète, mais délicieuse. Autant d'avancées qualitatives rendues possibles malgré un contexte contraint par l'explosion des coûts des denrées alimentaires.

La tarification a été revue dans un souci d'équilibre, mais aussi d'équité entre les usagers.

La refonte des tarifs présentée dans le rapport permet de corriger les éventuels effets de seuil et de se rapprocher autant que possible d'un juste prix pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et extrascolaire, ainsi que l'accueil de loisirs du mercredi matin. Juste et cohérente, cette nouvelle tarification favorise l'accès à un service de qualité pour le plus grand nombre. Une mesure de bon sens qui vient compenser des inégalités non seulement économiques, mais aussi sociales et culturelles.

Pour ces raisons, notre Groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame TRON, souhaitez-vous ajouter un mot ?

Mme TRON.- Quelques éléments. Je remercie mes collègues pour leurs interventions, qui soulignent l'effort fait par la Ville sur la nouvelle grille de tarification et le nouveau mode de calcul, qui bénéficieront à l'ensemble des familles, avec une tarification plus juste et plus progressive. Cela a été dit.

Cela a été dit par certains d'entre vous également, je voudrais le préciser de façon explicite : aujourd'hui, pour les deux tiers des familles inscrites au périscolaire, qui correspondent à 9 000 enfants, sur le temps méridien du repas, la tarification ira de 50 centimes à 4,71 € ; le soir, de 0,07 centimes à 0,83 centimes ; et le mercredi matin, de 1 € à 2,70 €.

De la même façon, nous avons voulu (vous n'en avez pas fait beaucoup mention) rééquilibrer aussi et étendre sur davantage de QF les participations des familles lors leurs séjours à Chamagnieu, que ce soit avec nuitée ou à la journée, tout en gardant une

tarification sur Chamagnieu qui est extrêmement accessible. Je vous invite à comparer les grilles avec ce qui peut être proposé dans d'autres villes. En permettant à une famille très modeste de faire partir son enfant pour un coût hebdomadaire de 7 € la semaine, je pense que nous avons une politique sociale volontariste.

Je voudrais donner quelques éléments par rapport au débat à nouveau lancé ce soir sur la question de la gratuité, au moins par deux Groupes qui se sont exprimés. J'avais eu l'occasion de répondre de façon très détaillée lors d'une interpellation au Conseil municipal du mois de décembre. Monsieur le Maire, je pense qu'il va falloir que nous ayons un débat. Je constate que la question revient à nouveau. Moi, en tous les cas, cela m'interroge. J'ai déjà répondu au mois de décembre.

La question de la gratuité pourrait générer aussi de l'injustice. Comment allons-nous prendre en charge ces 2,7 M€ à 3 M€ chaque année, aujourd'hui payés par les familles ? Vers qui allons-nous les reporter ? Si ce n'est si l'État, demain, donne des moyens supplémentaires à la Ville, mais je ne pense pas que ce soit prévu. Pour moi, la question de la gratuité n'a pas de sens si l'on ne la met pas au regard de notre capacité d'accueil. Ce n'est pas la question de la gratuité qu'il faut interroger (j'avance un peu sur le débat), pense plutôt que l'une des priorités est de permettre l'accès à tous les enfants. Ce n'est pas possible aujourd'hui, certaines cantines sont saturées, certaines cantines ont un taux de fréquentation de plus de 100 %. Plus que la gratuite, la question est de savoir si nous avons les moyens (des moyens sont dédiés, mais cela prend du temps) d'avoir suffisamment d'agents, suffisamment de mètres carrés pour accueillir davantage d'enfants. Le débat serait plus juste posé dans ce sens-là.

Mais si vous souhaitez que nous en parlions, nous pourrions peut-être, si M. le Maire le décide, le révoquer ensemble. En tous les cas, cette question de la gratuite me paraît ne pas devoir être isolée du contexte villeurbannais. Elle n'est pas hors-sol. Elle peut paraître séduisante et généreuse d'un point de vue national en termes de politique publique, mais quand on regarde Villeurbanne, elle n'est pas tout à fait adaptée à la réalité du terrain.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'avais pas senti autant de tension sur la question de la gratuité dans l'intervention des Groupes. Je ne suis pas du tout opposé au débat sur la gratuité, dans la mesure où le dernier qui était opposé à cela vient de proposer de rouvrir le débat. Et il est plutôt issu d'un Groupe que vous soutenez. Donc, je pense qu'il ne faut jamais interdire la possibilité d'avoir des échanges sur la question de la gratuité. J'ai compris que, pour l'instant, l'ensemble des Groupes se satisfaisaient du chemin que nous avons pris sur la question de la tarification. Et ce soir, ce qui était soumis à notre Conseil était bien cette nouvelle tarification. Je pense que nous avons intérêt d'en rester là pour l'instant.

Ensuite, que l'on continue à échanger, les uns et les autres, sur la question de la gratuité : pourquoi, quand, comment ? J'ai aussi entendu qu'il y avait plutôt une interpellation d'un service public de l'éducation qui serait gratuit, plutôt qu'une injonction faite seule à la Ville de se débrouiller avec la question de la gratuité. Peut-être avons-nous intérêt à continuer à échanger ensemble sur ces sujets. Je ne suis pas certain que le Conseil municipal soit le lieu dans un premier temps, mais on peut aussi aborder ces questions quand cela se posera pour nos politiques publiques.

En tout état de cause, ce soir, il nous est demandé et il vous est demandé de vous prononcer sur une délibération concernant la tarification scolaire. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité, bien qu'il n'intègre pas la gratuité. C'est un beau chemin démocratique que nous avons fourni ensemble avec les services, et je vous en remercie.

Je passe temporairement la présidence de ce Conseil. Et je profite de cette mini interruption de séance pour présenter mes excuses à Marc GIOUSE. Je vous ai accueilli au premier Conseil municipal auquel vous auriez pu siéger, en février, mais vous n'y étiez pas. Peut-être ne l'avez-vous pas su, et il aurait fallu que je le refasse. Je le fais donc maintenant : bienvenue dans notre Conseil, Monsieur GIOUSE.

Je cède la présidence de ce Conseil municipal à Mme la première adjointe, Mme Agnès THOUVENOT.

(Départ de M. LE MAIRE à 18 h 53)

- Vote à l'unanimité -

18. REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PERISCOLAIRES ET DES SEJOURS SCOLAIRES A CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

19. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DU RHONE (CDAD DU RHONE) – M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

20. SIGNATURE DE LA CONVENTION MULTIPARTITE SUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2023-2025 – M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il y aura une demande d'intervention. Monsieur FRIOUX, je vous laisse la parole.

M. FRIOUX.- Merci, Madame la première adjointe.

Nous avons une délibération dont le texte est assez court, mais qui vient clore un long cycle de travail par les services au sujet de la mise en œuvre d'un des engagements du plan de mandat élaboré depuis l'élection de 2020, sur le développement de l'éducation artistique et culturelle pour tous les enfants et jeunes villeurbannais.

Permettez-moi de saluer également Bernard SEVAUX, dont c'est le dernier Conseil municipal et qui a permis la mise en œuvre de cet engagement avec le travail de la Direction de l'action et du développement culturel, et depuis l'automne 2021, de nos coordinatrices des fameux Minimixes, de plus en plus implantés dans nos écoles.

Cette convention pour l'éducation artistique et culturelle est la troisième du genre. Elle est élaborée entre la Ville, la Préfecture de région, le Ministère de l'Éducation nationale, la Métropole de Lyon et la Caisse nationale des allocations familiales. Elle vient s'articuler au PEDT que nous venons de discuter en détail et au label 100 % EAC attribué à la Ville par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle en fin d'année 2022. Je soulignerai la densité des partenaires culturels de la politique municipale sur notre territoire, qui permet de développer les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre directe et sensible avec les œuvres, l'initiation à une pratique artistique et l'acquisition de connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger, de l'esprit critique et de la tolérance.

Je ne serai pas plus long et répondrai éventuellement à l'intervention annoncée.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur FRIOUX. Il y a une demande d'intervention pour le Cercle radical et place publique et les Ecologistes. M. Frédéric VERMEULIN prend la parole.

M. VERMEULIN.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, si cette convention pluriannuelle s'inscrit dans la continuité des précédentes et réunit les mêmes grands acteurs institutionnels, elle va au-delà. Et surtout, elle a la particularité de s'inscrire dans le prolongement de Villeurbaine Capitale française de la culture, année culturelle exceptionnelle pour la ville. Elle est en cohérence, bien sûr aussi, avec le plan de mandat visant à garantir le parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque enfant. Elle apporte également une contribution importante au PEDT, dont elle constitue la stratégie culturelle et scientifique, en phase avec le label 100 % EAC, qui a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100 % des jeunes de leur territoire. Label donc obtenu par la Ville qui reflète la volonté politique forte qui est la nôtre.

En complément de la stratégie culturelle de la Métropole, qui vise à faire de la culture un levier d'inclusion sociale et territoriale, et bien sûr en parfaite cohérence avec elle, la Ville a donné la priorité à la démocratisation culturelle, avec une volonté forte d'intervenir auprès des jeunes, de la petite enfance à l'université, sans distinction de quartier ni lieu ou culture d'origine. La force d'une démarche comme celle-ci est en effet de mobiliser tous les acteurs, y compris à l'échelon le plus local, en faisant d'eux des parties prenantes de la convention et des actions qu'elle sous-tend.

Villeurbanne bénéficie dans ce domaine d'une grande richesse, que ce soit du côté du spectacle vivant, de la musique, des arts de la rue, du réseau de lecture publique, très développé chez nous, du cinéma, ou encore des arts plastiques. Les établissements scolaires de la ville participent aussi fortement avec la formation des enseignants et des professeurs relais notamment, qui font l'interface entre les établissements scolaires et culturels. L'engagement de la Ville se manifeste très concrètement avec les moyens humains qui ont été mobilisés. 18 établissements sont déjà dotés de postes pérennes de médiation culturelle, et d'ici 2026, tous les groupes scolaires en bénéficieront.

Les actions de fond sont les plus importantes pour notre Ville. Nous l'avons déjà dit en Conseil municipal à propos de Capitale française de la culture 2022, la politique culturelle doit aller au-delà de l'évènementiel. Des grands spectacles, festivals, les manifestations d'ampleur avaient tout leur sens en année Capitale française de la culture. Cette convention a l'avantage, je pense, de permettre d'en pérenniser la meilleure partie. Elle traduit concrètement la place fondamentale donnée à la culture dans les politiques publiques municipales. Elle permet d'aller vers la garantie des droits culturels de tous les habitants, en commençant par les élèves des établissements publics du premier et du second degrés. S'il n'est pas le plus spectaculaire, il n'y a pas de projet plus ambitieux que celui-là, je crois, plus conforme à nos valeurs et aux engagements que nous avons pris devant les habitants. Nous pouvons tous en être fiers. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Monsieur FRIOUX, souhaitez-vous répondre, compléter ?

M. FRIOUX.- Je compléterai en remerciant Frédéric VERMEULIN pour ses propos et en me félicitant de la densité des propositions depuis la petite enfance jusqu'à l'âge de la vie étudiante. C'est important, car nous sommes ici dans le 0-25 ans de la politique culturelle. C'est aussi un travail qui met en transversalité de nombreuses directions de la Ville et de nombreuses structures extramunicipales qui nous font des offres et proposent des guides d'éducation artistique et culturelle offerts au premier et au deuxième degré. Leur élaboration mobilise les personnels de la Direction de l'éducation et de la Direction de l'action et du développement culturels. Merci encore à ces services.

C'est un petit clin d'œil au débat qui vient d'avoir lieu, puisque cette éducation artistique et culturelle avait été relancée par la loi d'orientation sur l'école de 2013 due à Vincent PEYON, qui a été évoqué. Nous sommes là, 10 ans après, en train de continuer à labourer le jardin des politiques culturelles. Je vous remercie.

(Retour en séance de M. Le Maire à 19 heures)

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur FRIOUX. Ce parcours artistique et culturel est à la fois le fruit et l'amplification d'un travail de fond qui existe au sein de la Ville, qui a permis notamment Capitale française de la culture. Peut-être évoquer le grand colloque qui aura lieu les 11 et 12 mai à Villeurbanne pour évaluer ces politiques culturelles en faveur de la jeunesse, et notamment ce parcours artistique et culturel.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire, je vous repasse la présidence.

- Vote à l'unanimité -

21. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

22. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DES COMPAGNIES ARTISTIQUES DIVERSES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de déport prise en compte. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déport : Mme Thouvenot.

- Vote à l'unanimité -

23. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de déport prise en compte. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Déport M. Vanstyvendael.

- Vote à l'unanimité -

24. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL POP'SCIENCES 12-13-14 MAI 2023 – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention conjointe. Monsieur FRIOUX, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. FRIOUX.- Non, je compléterai éventuellement. Je laisse d'abord la parole à mon collègue.

M. LE MAIRE.- Intervention conjointe pour l'ensemble des Groupes de la majorité. C'est Floyd NOVAK qui intervient.

M. NOVAK.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, osons le dire, le festival Pop'Sciences est le festival villeurbannais qui, grâce aux sciences, met du pop et du peps dans toutes les transitions que nous portons : écologique, démocratique et, bien sûr, sociale. Voilà comment nous pourrions résumer l'initiative de l'université de Lyon, et plus particulièrement du Campus de la Doua. Pour sa quatrième édition, ce festival, qui est devenu en quelques années un rendez-vous incontournable des étudiants,

des scientifiques et du grand public, revient dans notre ville. 2 000 Villeurbannais et 300 scolaires. Voilà qui commence à faire du monde pour parler de culture scientifique.

Si nous pouvons être fiers de ce festival, c'est qu'il porte trois intérêts majeurs à notre sens. Fêter les sciences, d'abord, comme une partie inaltérable de la culture. C'est un festival qui s'assume donc comme festif, mais qui parle de sciences, à des publics parfois éloignés du sujet. La démocratisation des savoirs, son approche ludique et pédagogique, sont des éléments clés pour notre vie en commun, dans un monde de plus en plus complexe, à une époque où les opinions se polarisent à coup de fake-news ou de photos générées par des intelligences artificielles. Sur des sujets complexes, à l'heure des transitions, les scientifiques ne nous disent pas qu'il faut faire, mais donnent un diagnostic, qui doit pouvoir être pris en compte pour la décision politique. C'est ce que fait le GIEC également, mais on a aussi tout intérêt à les consulter sur la ressource en eau ou encore la pollution de l'air. Et cela afin que l'on ne puisse pas dire « qui aurait pu prévoir ? » bien sûr.

Ce festival permet la rencontre de chercheurs de disciplines différentes qui n'ont pas forcément l'habitude d'échanger avec le grand public sur leurs recherches, leur méthode, la construction de leur savoir. Ainsi, écologie, économie, numérique et social se rencontrent, se parlent et construisent une pensée commune. Ces échanges, ces savoirs partagés font système, donnent de la cohérence et de la force aux initiatives locales portées par les citoyens ou par les collectivités. La longue liste des partenaires impliqués dans de nombreux secteurs et pour tous les âges en est le signe.

Enfin, cet événement permet de contribuer à l'un des objectifs de notre politique de territoire d'universitariser la ville. Nous avons l'immense chance d'avoir un campus dans notre ville. Plusieurs milliers d'étudiants y travaillent chaque jour, beaucoup y vivent, accompagnés de professionnels de la recherche. Notre ville est une ville universitaire et les espaces et moments où nous vivons une synergie entre monde municipal, monde étudiant et monde universitaire ne sont pas si fréquents. Le festival Pop'Sciences permet en ce sens d'intégrer pleinement le Campus de la Doua à la ville, pendant cet événement, mais surtout sur le long terme, en irriguant grâce aux partenariats créés, aux rencontres provoquées et à l'envie de s'enraciner dans un ici.

Alors, donnons rendez-vous pour vivre ces trois jours de découverte, de réflexion, de rencontre, de partage, mais aussi de fête, pour faire rayonner nos universités et nos écoles, notre ville et la science au service d'un monde qui change. Je vous remercie.

M. FRIOUX.- Quelques mots pour compléter. Ce festival est aussi l'un des prolongements du programme de l'année Capitale française de la culture, puisqu'il était prévu dans le dossier de candidature, grâce au soutien de l'Université de Lyon et des différentes instances universitaires du site lyonnais. Il est proposé depuis 2017 par la Direction sciences et société de l'Université de Lyon Saint-Étienne. En 2023, après trois premières éditions, sa quatrième édition se tient à Villeurbanne.

Elle ne se tient pas sur le Campus de la Doua, mais dans la ville, dans les espaces qui sont déjà l'objet de festivités culturelles, comme la fête du livre jeunesse qui a eu lieu ce week-end : la salle Raphaël de Barros, la MLIS et le CCVA. Autrement dit, si chaque automne, les Villeurbannais et Villeurbannaises peuvent aller visiter le Campus de la

Doûa pour des opérations dans le cadre de la fête de la science, il s'agit ici d'un festival unique qui amène les chercheuses et les chercheurs dans la ville à la rencontre du public.

Il y aura près d'une centaine de propositions émanant de laboratoires de recherches de Saint-Étienne, de La Doua et de nombreux sites de la Métropole de Lyon. Je crois que ce festival vient à temps, dans une époque où, comme mon collègue le soulignait, la question de la désinformation ou des fausses informations est de plus en plus prégnante. Début 2023, un sondage auprès des jeunes de 18 à 30 ans montrait qu'un tiers seulement de ces jeunes avaient confiance dans la science comme source de progrès. La même étude montrait que des proportions significatives de 15 à 25 ans remettent en cause de grandes découvertes ou adhèrent à des propos que nous pouvons qualifier de fausses théories ou de complotistes. En accueillant ce festival, nous essayons de contribuer à la valorisation de la culture scientifique, aux enjeux de renforcement des liens entre la société et nos chercheurs.

Nous prolongeons aussi les liens créés au-delà de la traditionnelle fête de la science par les propositions de l'Université de Lyon tout au long de l'année Capitale française de la culture. Ainsi, les 12, 13 et 14 mai, ce seront près de 100 ateliers, avec une parité entre les sciences exactes ou expérimentales et les sciences de l'homme ou de la société, et de nombreuses propositions construites par des acteurs locaux de notre réseau de lecture publique, par exemple, qui vont prolonger l'esprit de réseau entre les partenaires culturels, qui marque la politique de la culture depuis le début de ce mandat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il y a deux situations de dépôt prises en compte. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts M. Vince et Mme Loire.

- Vote à l'unanimité -

25. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de dépôt prise en compte. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : M. Ravello, et M. Benhadj.

- Vote à l'unanimité -

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE POUR L'ANNEE 2023 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

M. BOCQUET.- Non, je vais attendre l'intervention.

M. LE MAIRE.- Pour le Groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es, vous avez la parole, Madame MARTINEAU.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'emploi et l'insertion des jeunes restent une préoccupation majeure de la majorité municipale dans une situation économique et sociale difficile. Par cette subvention et cette convention entre la Ville et la mission locale, nous souhaitons réaffirmer notre plein soutien à la singularité de cette structure dans un contexte d'incertitudes quant à son futur rôle dans le cadre du projet France Travail.

Rappelons que grâce à leurs 7 000 points d'accueil et de permanence partout en France, les missions locales sont aujourd'hui le premier réseau d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, avec plus d'un million de jeunes accompagnés chaque année. Pour Villeurbanne, nous sommes à plus de 3 000 jeunes accompagnés en 2021, soit 1 000 jeunes de plus qu'en 2018, avec près de 1 300 nouveaux inscrits et 2 000 jeunes mis à l'emploi en 2021 parmi ces 3 000.

Nous nous faisons ici, dès lors, le relais des inquiétudes du réseau des missions locales quant à l'impact du projet de refonte du service public de l'emploi, France Travail, sur leur spécificité. Évoquons, par exemple, la future procédure d'orientation des jeunes. Selon la réforme à ce stade envisagée par le Gouvernement, l'entrée en parcours d'un jeune en mission locale ne pourra se faire qu'après enregistrement sur le portail unique France Travail et validation par un algorithme d'orientation compte tenu des caractéristiques renseignées par le jeune. C'est ici nier les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels du réseau des missions. Par ailleurs, l'expérience mortifère Parcours Sup devrait vacciner tout décideur public de l'usage d'un algorithme dans le domaine de l'orientation et de l'accompagnement social.

Car rappelons que les missions locales ont un rôle plus large que celui de l'insertion professionnelle et proposent un véritable accompagnement global des jeunes vers l'autonomie, notamment en matière d'accès aux droits, de santé, de mobilité ou de logement. Leur agilité et leur implantation territoriale leur permettent d'accompagner le plus tôt possible les publics fragilisés, déjà suivis par leurs partenaires départementaux et métropolitains comme l'Aide sociale à l'enfance, la prévention spécialisée ou les partenaires régionaux via le suivi des décrocheurs scolaires.

Nous appelons de nos vœux que cette spécificité des missions locales soit préservée dans la future réforme, qui ne doit pas oublier qu'en matière d'emploi, tous les publics ne sont pas identiques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET ?

M. BOCQUET.- Non, à part remercier Cristina MARTINEAU et lui dire que je suis entièrement d'accord avec ses propos, je n'ai rien à ajouter.

M. LE MAIRE.- Parfait.

J'ai plusieurs situations de déport prises en compte. Je n'ai pas d'autre demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Dépôts : Mme Betend, M. Campy, M. Crombecque, M. Ravello, Mme Roger-Seppi.

- Vote à l'unanimité -

27. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION BROSS'UP – Mme THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Je donne la parole au Groupe Parti Communistes et Républicains, M. HAULAND GRONNEBERG.

M. HAULAND GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, Chèr•e•s collègues,

Nous examinons l'attribution d'une subvention à Bross'Up, entreprise à but d'emploi nouvellement créée dans le cadre de Territoire zéro chômeur aux Brosses.

Le montant est élevé : un quart de million d'euros pour aménager les locaux et acheter des équipements.

Outre le fait que les locaux en question sont fournis par la mairie, qui a acheté l'an dernier le local rue de la Poudrette pour plus de 500 000 €, on notera que cette nouvelle subvention s'ajoute à celle votée en février dernier pour « Le Booster de St Jean » : 177 500 € qui devaient entre autres servir au lancement d'une nouvelle EBE dans le quartier des Brosses.

Si l'on ajoute à cela les précédentes subventions votées en 2022, cela fait plus d'un million d'euros octroyés à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » aux Brosses, soit un total supérieur en moins d'un an à tout ce qui a été accordé au quartier St Jean depuis le début de l'expérimentation en 2017 !

Des chiffres qui donnent le vertige et qui ne laissent pas d'interroger, quand on sait que les salaires sont financés par une réaffectation des allocations chômage...

Un point positif tout de même : la nouvelle EBE Bross'up a été créée sous forme associative, contrairement à Emerjean qui reste sous forme de Société par actions simplifiées.

Mais cela ne suffit pas à lever nos réserves, et nous ne sommes pas les seuls dans la majorité, au vu de l'expérience vécue sur St Jean que nous ne jugeons toujours pas probante. Non seulement la promesse de « zéro chômeurs » n'est pas tenue, mais en plus les retours des employés sont loin d'être toujours enchanteurs, jusqu'à récemment.

Enfin, vu les sommes engagées, nous réitérons notre demande de pouvoir disposer d'un bilan chiffré et sérieux des actions menées par les acteurs dans le cadre de ce dispositif.

Vous comprendrez qu'au vu de tout ce qui précède, notre groupe d'abstiendra, sans surprise, comme les fois précédentes sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la première adjointe ?

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai l'impression que l'on se répète sur chaque délibération. Ce sera peut-être une rengaine à chaque Conseil municipal pour toutes les délibérations concernant Territoire zéro chômeurs de longue durée.

Vous le savez, le chômage de longue durée abîme profondément les femmes et les hommes, et l'investissement financier fait sur ces femmes et hommes est un investissement d'avenir. Au lieu d'avoir des coûts sociaux extrêmement élevés, exorbitants. On en mesurera peut-être au bout de cinq à dix ans les effets. En effet, l'évaluation est une évaluation au long cours.

Et je vous invite à aller rencontrer toutes les femmes et tous les hommes concernés par cette expérimentation, plutôt que d'avoir une vision limitée à quelques personnes, qui ont certes connu des difficultés.

Nous ne nions pas que l'expérimentation a connu des difficultés, mais l'immense majorité de ces femmes et hommes que l'on peut rencontrer sont des femmes et des hommes debout, en particulier des femmes, qui accèdent à une véritable autonomie, notamment financière, et qui peuvent dire, par exemple : *« J'ai pu acheter moi-même mes sous-vêtements. Ce n'est plus mon mari qui me les paie »* Ces phrases-là, ce sont des choses extrêmement importantes, et cette dignité ne se mesure pas simplement en K€ et en délibérations en Conseil municipal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Abstentions du groupe Communiste et Républicain : Mme Goyard-Gudéfin, Mme Betend, Monsieur Hauland-Grønneberg, Mme Butet -

Déports : M. Garabédian, Mme Roger-Seppi, M. Antoine Pelcé.

Monsieur GARADEDIAN, maintenant que la délibération est approuvée, voulez-vous dire un mot ? Vous auriez dû rapporter, mais vous êtes en situation de déport au regard de votre investissement dans ce projet.

M. GARABEDIAN.- C'est de l'argent mis au service des locaux de la future entreprise Bross'Up, qui vient d'être conventionnée il y a quelques heures. Félicitations aux salariés qui vont enfin pouvoir avoir un contrat de travail dès le mois de mai, ce qui était le calendrier prévu. Et donc, effectivement, des financements qui vont permettre d'installer et mettre en place leur futur outil de travail pour les prochains mois et prochaines années.

M. LE MAIRE.- Merci. Et merci pour la bonne nouvelle de ce conventionnement.

28. CONVENTION D'OBJECTIFS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES" A LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ANNEE 2023 – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur GLUCK, souhaitez-vous intervenir avant ?

M. GLUCK.- Faire une brève présentation.

Pour faire suite à notre soutien à la mission locale, nous complétons notre détermination à accompagner les jeunes et les publics éloignés de l'emploi dans l'insertion professionnelle. Cette délibération présente la mise en œuvre du dispositif « parcours emploi compétences ». Dans la ville de Villeurbanne, il existe depuis 2019, avec un conventionnement avec l'État pour recruter 40 contrats PEC, l'acronyme que l'on utilise. Cette convention a porté ses fruits, puisque nous avons recruté 38 contrats en 2020, 38 en 2021, 33 en 2022, principalement dans les Directions de l'éducation et de la petite enfance, qui sont des secteurs qui recrutent au niveau de la ville et dont les perspectives d'embauche sont élevées.

Les jeunes représentent un tiers des effectifs. Il y a également des habitants des quartiers prioritaires de la ville à hauteur de 50 %, et des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 15 %. La philosophie de ces contrats est aussi de reposer sur un triptyque qui est l'emploi, la formation et l'accompagnement. Tout ce dispositif a été évalué, la convention a été respectée, avec une certaine réussite. Malheureusement, c'est ce qui conclut la délibération, l'État diminue fortement le financement des contrats aidés en 2023. C'est ce qui se traduit dans cette nouvelle convention avec une diminution de 25 %, puisque l'on passe de 40 contrats aidés précédemment à seulement 30 dans la nouvelle convention.

Je vais laisser les personnes intervenir.

M. LE MAIRE.- Merci. La première demande d'intervention concerne le Groupe Villeurbanne Progressistes, M. Prosper KABALO.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord, sur la délibération précédente, apporter mon soutien à Agnès THOUVENOT dans cette action sur le territoire chômeurs plein emploi. C'est une véritable opération concrète, et le dernier exemple qu'elle a donné est la vérité sur le terrain, que j'ai moi-même pratiqué. Donc, Madame l'adjointe, vous avez mon soutien.

Monsieur l'adjoint, Monsieur GLUCK, Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons bien évidemment la délibération, mais mon propos vise à remettre de l'ordre dans les propos de cette délibération et de celle présentée en commission.

Je vous cite : *« Il est proposé de signer une nouvelle convention d'une durée d'un an pour l'année 2023. Cependant, dans un contexte plus favorable de l'emploi et de baisse du chômage, la volumétrie des contrats aidés par l'État est en baisse en 2023. C'est pourquoi la convention avec l'État est proposée pour 30 PEC au lieu de 40 précédemment. »*

Ce soir, la délibération nous propose ce texte. Il est dit : *"Dans un contexte de baisse des financements de l'État affectés aux contrats aidés financés en 2023, la nouvelle convention proposée portera sur un objectif de 30 PEC au lieu de 40 précédemment."*

Cette rédaction laisse penser que l'État se désengage de manière volontaire sur le sujet, ce qui est faux.

Alors oui, il y a bien une baisse de l'enveloppe, mais je vais en donner les raisons objectives et réelles. En 2021, ce sont 60 000 postes qui sont financés. En 2022, la loi de finances permet de prolonger le dispositif et de financer 100 000 PEC. Seulement, au 30 septembre 2022, ce ne sont que 58 000 postes qui sont pourvus. En conséquence, pour 2023, les objectifs sont revus à la baisse, certes, mais à 80 000 postes, soit encore 22 000 de plus qu'en 2022.

Alors, permettez-moi, chers collègues, un peu d'objectivité et de reconnaissance d'une embellie sur le front du chômage. 7,1 % en France actuellement, 6,2 % dans notre région, contre 9,4 % en 2017.

Alors, si nous voterons cette délibération, nous en regrettons la forme, et sa rédaction quelque peu démagogique.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au Groupe Les Ecologistes, Mme KHELIFI.

Mme KHELIFI.- Chers collègues. Monsieur KABALO, je dresserai un tableau moins glorieux que celui que vous avez dressé...

M. KABALO.- Ce sont les chiffres officiels.

Mme KHELIFI.- Vous parlez d'une embellie sur les chiffres du chômage. Je serai moins catégorique que vous. On sait très bien que la baisse du nombre de chômeurs est une artificialisation du Gouvernement, avec notamment la réforme de l'assurance chômage, qui a baissé la durée d'indemnisation. Donc, mathématiquement, évidemment que le taux de chômage baisse.

Par ailleurs, nous avons assisté à l'explosion des microentreprises. On peut compter un million de microentreprises qui ont été créées en 2021, ce qui engendre, nous le savons toutes et tous, de la précarité, puisqu'un tiers seulement des microentreprises résistent au bout de cinq ans et tiennent le coup. Je serai donc bien moins glorieuse dans le tableau que vous avez dressé sur la politique gouvernementale concernant l'emploi, puisque tout ceci n'est qu'artificialisation. Et je resterai sur les chiffres qui sont posés dans cette délibération, la baisse du nombre de PEC en 2023, qui va continuer jusqu'en 2026.

Je reviens à la délibération. Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Villeurbanne est engagée depuis plusieurs années dans l'insertion professionnelle en embauchant elle-même, via les contrats aidés, des personnes éloignées de l'emploi, notamment des jeunes peu diplômés, des seniors. Vous avez cité les publics concernés, Monsieur GLUCK.

Cette délibération, qui renouvelle l'engagement de la Ville dans le nécessaire accompagnement vers l'emploi de publics éloignés de l'emploi, démontre aussi encore à quel point l'insertion professionnelle est un sujet malheureusement inépuisé et terriblement d'actualité.

Nous nous félicitons du volontarisme de la Ville sur cette question, en particulier en direction des jeunes, qui débouche sur des résultats concrets, comme l'indique le bilan de l'avenant qui nous est présenté, la Ville, même au-delà des objectifs dans certains secteurs en tension comme la petite enfance, venant combler en partie les carences d'autres collectivités, pour ne pas citer la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Mais profitons de l'actualité sociale pour rappeler une évidence : ces secteurs d'activité propices à l'insertion sont aussi ceux qui accueillent un bon nombre de métiers difficiles. Permettre l'insertion des jeunes n'est possible que si l'on n'installe pas les seniors qui occupent ces métiers dans des carrières longues.

La réforme des retraites, rejetée par plus de 90 % des salariés, n'est pas étrangère au sujet insertion professionnelle, et notamment celle des seniors. Cette réforme, dans la mesure où elle conduit mécaniquement à maintenir plus longtemps en activité des agents exposés à la pénibilité, voire des agents déjà en situation d'invalidité, est encore plus inappropriée si l'on n'évoque pas les sujets périphériques. La conséquence de cette réforme sera une hausse de l'absentéisme chez les seniors, hausse dont il faudra prendre en compte le coût et l'impact sur la qualité du service public.

Par l'augmentation induite de l'usure professionnelle ou par le maintien en activité d'agents plus exposés s'opère en réalité un transfert de couverture assurantielle des systèmes de retraite vers ce qui relève de la prévoyance, de surcroît alors que se dessine la réforme de la protection complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Pour renforcer les ressources nécessaires à l'accompagnement du maintien à l'emploi face à des enjeux d'usure professionnelle, il y a nécessité de recettes complémentaires pour les collectivités, pour leur permettre de travailler sur le volet prévention des risques.

Il y a sans doute à travailler aussi à une mutualisation de la mise en œuvre des mobilités et reclassements entre employeurs territoriaux à l'échelle du bassin d'emploi. C'est un sujet que nous abordons souvent au centre de gestion du Rhône. Nous savons que le Gouvernement ne s'y emploiera pas, car le sujet pénibilité....

M. LE MAIRE.- Je vais être obligé de vous demander d'aller vers la conclusion.

Mme KHELIFI.- J'en arrivais justement à la conclusion.

Par ailleurs, alors que le taux de chômage a baissé en France, celui des seniors ne connaît pas la même tendance, car il a lui aussi tendance à stagner depuis cinq ans et ne suit pas la courbe de la baisse du chômage constatée dans les autres catégories d'âges. Reporter l'âge de départ à la retraite, c'est donc à la fois alléger la carrière de seniors épuisés et la durée de leur chômage et limiter les leviers d'insertion.

Nous voterons évidemment ce rapport.

Merci, Monsieur le Maire, pour votre compréhension.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie. Monsieur GLUCK, souhaitez-vous dire un mot ?

M. GLUCK.- Je répondre rapidement à M. KABALO sur la question du chômage. Je ne partage pas votre enthousiasme, pour les mêmes raisons que Mme KHELIFI.

Il y avait un texte à ce sujet dans la présentation en commission, qui a été retiré.

La formulation présentée aujourd'hui au Conseil municipal ne me semble pas démagogique. Elle souligne simplement qu'il y a une baisse du nombre de contrats, de 40 à 30. Peut-être (je m'en excuse dans ce cas) n'est-ce pas lié à une baisse des financements au niveau national, mais en tous les cas, nous remplissons auparavant nos objectifs avec les 40 contrats aidés. Et dans la négociation qui a eu lieu avec la Préfecture pour cette

nouvelle délibération, on ne nous a pas autorisés à poursuivre avec les 40 contrats, et nous passons bien à 30.

Je partage par ailleurs ce qui a été dit par Mme KHELIFI. Je ne vais donc pas m'étendre davantage. Merci.

M. LE MAIRE.- Par rapport aux propos de M. KABALO, j'aimerais soutenir que, de notre côté, il n'y avait pas d'intention de polémiquer. C'était plutôt un regret profond, puisque nous avons eu l'occasion d'accueillir le Directeur du Travail et le Préfet pour présenter l'efficacité de ce dispositif passerelle vers l'emploi, notamment sur les métiers de la petite enfance. Et je ne crois pas que Mme MARTINEAU me contredira en disant que cela faisait partie des filières extrêmement intéressantes pour nous et qu'il est vrai que nous étions à 10 postes près sur ce dispositif. C'est peut-être pourquoi on l'a pointé dans le texte de délibération. D'ailleurs, l'État était plutôt fort marri de ne pas pouvoir répondre à notre objectif de 40. N'y voyez donc pas d'intention de polémiquer.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

29. FETE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE 24EME EDITION - MODIFICATION DE LA REMUNERATION DES INTERVENANTS - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- C'est une délibération a posteriori. Cela me permet de féliciter celle qui en a assuré la nouvelle direction, Elise TERNAT. Prendre la suite de Gérard PICOT était une gageure, qu'elle a parfaitement réussie, avec les équipes de la Ville, de la MLIS et l'ensemble des intervenants hier, malgré des conditions climatiques qui n'étaient pas les plus favorables. Les retours sont excellents.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Vote à l'unanimité -

30. EVOLUTION DU REGLEMENT RELATIF A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVE COLLEGIENS ET LYCEENS - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention.

Souhaitez-vous intervenir dès maintenant, Monsieur CROMBECQUE ?

M. CROMBECQUE.- Je vais attendre les questions sur l'évolution du règlement.

M. LE MAIRE.- La première intervention est celle du Groupe Génération.s, M. Alain BRISSARD.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, Chers collègues, ce rapport vise à renouveler les conditions d'accès à un dispositif ancien de la politique Jeunesse de Villeurbanne, le FONDS D'INITIATIVES COLLEGIENS ET LYCEENS, sur lequel nous avons eu l'an dernier un débat nourri, non pas sur la pertinence de son ambition, à savoir : développer l'engagement et l'autonomie des jeunes collégien.nes et lycéen.nes ; mais, au contraire, sur le faible nombre de projets aidés par son intermédiaire et la part très importante de projets issus de l'enseignement privé.

Nous nous réjouissons donc de voir arriver un nouveau règlement susceptible de répondre aux remarques qui avaient été formulées à cette occasion.

Sa lecture nous laisse néanmoins un sentiment mitigé.

Je laisserai mon collègue du Groupe Les Ecologistes intervenir sur la question de l'enseignement privé et souhaiterais juste me concentrer sur la capacité de ce dispositif à rencontrer son public et à répondre à son ambition.

Quelques simplifications ont bien été apportées à travers la suppression du taux plafond de l'intervention municipale ou le paiement de notre subvention dès le vote de notre Conseil.

Néanmoins, le règlement qui nous est proposé, à travers ces nombreux critères d'éligibilité ou plutôt d'inéligibilité, à travers un processus d'attribution fondé sur une multitude de critères d'évaluation, nous apparaît porter en lui les conditions de son manque de succès. Nous sommes donc circonspects sur l'impact qu'aura ce nouveau règlement sur le nombre de projets présentés et sur la dynamique lycéenne et collégienne qu'il pourra susciter.

A ce stade, il s'agit juste d'un sentiment et nous serions heureux d'être détrompés par les projets présentés lors des prochains Conseils municipaux, mais dans cette attente, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention commune du Groupe Les Ecologistes, Villeurbanne Insoumise Ensemble et le parti Communistes et Républicains. M. Jacques VINCE prend la parole.

M. VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, une petite explication de vote pour justifier l'abstention de nos trois Groupes sur ce rapport.

Il nous est proposé d'adopter le règlement relatif à l'attribution d'une subvention dans le cadre du FONDS D'INITIATIVES COLLEGIENS ET LYCEENS qui acte, en les faisant légèrement évoluer, et dans le bon sens, les critères d'attribution antérieurs.

Aider les jeunes à réaliser des projets au sein de leur établissement est plus que louable, mais comme nous avons eu l'occasion de le pointer déjà l'an dernier, et comme vient de le pointer mon collègue Alain BRISSARD, il me revient, en tant que porte-parole, de pointer un manque à ce règlement qui, pour nous, devrait être un article essentiel concernant les bénéficiaires potentiels de cette aide publique. Ce n'est pas une nouveauté. Notre position est simple, elle s'appuie sur un principe républicain : en

dehors du cadre légal réglementaire, qui coûte déjà fort cher à la Ville, l'argent public doit aller aux établissements publics d'éducation.

La publication des IPS a révélé récemment ce que nous savions déjà. Particulièrement à Villeurbanne, les établissements privés accueillent des enfants de catégories sociales bien plus privilégiées que la moyenne. Notre ville donne malheureusement à voir, à celles et ceux qui douteraient de son existence, une éducation à deux vitesses : l'une gratuite, l'autre payante ; l'une ouverte à toutes les diversités, l'autre choisissant les jeunes qu'elle scolarise contre rémunération.

Alors, évidemment, on le sait, les jeunes ne sont pas responsables des choix de leurs parents, ni de leur établissement. Dans le public ou dans le privé, ces jeunes peuvent avoir de belles initiatives. Mais nul doute que les établissements privés pourront financer ces projets sur leurs fonds propres, sans l'aide de la Ville, qui finance déjà de manière conséquente les établissements privés du premier degré, dans un cadre légal et réglementaire.

De ce point de vue, l'école privée, que ses défenseurs aiment bien appeler l'école libre, est libre, en effet, de recruter, mais libre aussi d'utiliser ses ressources comme elle l'entend, sans ajouter à la charge de la puissance publique, qui la finance déjà au plan national au moins à 73 %. Si des jeunes villeurbannais souhaitent faire financer un projet hors cadre scolaire, ils peuvent aussi solliciter le FONDS D'INITIATIVES JEUNES. En revanche, pour le FICL, c'est notre devoir d'accompagner les initiatives des collégiens et des lycéens guidés par des personnels des établissements publics, et des établissements publics seulement.

Sans cette restriction, nous ne pouvons en l'état que nous abstenir sur ce règlement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur CROMBECQUE ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons déjà eu ce débat l'année dernière. J'entends les propos d'Alain BRISSARD, qui se dit dubitatif sur le nombre de projets. Je rejoins le fait qu'il faut que le dispositif, qui est un dispositif ancien, continue à rencontrer son public. C'est bien tout le travail qui est fait actuellement par les animateurs du service jeunesse, d'aller dans les différents établissements promouvoir le FICL, le Fonds d'initiatives jeunes, le Conseil villeurbannais de la jeunesse et l'ensemble des dispositifs qui peuvent exister, voire même demander aux jeunes de venir au bureau information jeunesse ou de se greffer à l'ensemble de dispositifs proposés par le service jeunesse, seul ou en mutualisation avec d'autres structures.

Le rapport fait des évolutions sur les conditions de présentation du dossier, pas sur les bénéficiaires. Mais il y a quand même des éléments importants, y compris sur l'évolution du règlement, qui vont viser aussi à faciliter l'inscription et le montage des dossiers.

Il y a aussi un élément sur le « montrer à voir ». Car si certains regrettent qu'il n'y ait pas beaucoup de dossiers, je pense que beaucoup d'entre vous devez regretter de ne pas être venus voir les présentations des projets portés par les jeunes des différents établissements sur la valorisation de leurs actions. Nous travaillons avec le service

jeunesse pour que l'ensemble des dispositifs autour de la jeunesse puissent faire l'objet, au moins une fois dans l'année, dans le cadre d'assises de la jeunesse et de l'éducation populaire, d'une présentation par les jeunes de Villeurbanne des dispositifs dans lesquels ils se sont inscrits.

Sur la question des établissements privés ou publics, je redis que le dispositif ne s'attache pas in fine à la question du lieu, mais s'adresse à des bénéficiaires, qui sont des collégiens et des lycéens. L'égalité vis-à-vis d'un projet ou de dispositifs de service public (cela a été rappelé par Julien RAVELLO), c'est l'égalité de tous les citoyens, même s'ils sont jeunes, devant ce qui est proposé par notre collectivité. Je reste dans le fait que l'ensemble des collégiens et l'ensemble des lycéens puissent avoir accès.

Bien évidemment, il y a un certain nombre de critères qui sont posés, justement pour cadrer des éléments pédagogiques et d'éducation populaire faits pour les jeunes. Il y a une instruction par les services de la Direction jeunesse en lien avec, certes, un adulte référent, mais surtout avec les lycéens et collégiens qui portent. Et il y a une commission qui audite les collégiens et lycéens qui viennent présenter leur projet. L'adulte référent n'a pas à s'exprimer. Seuls les collégiens et lycéens s'expriment.

Après, chacun a sa propre vision des éléments d'émancipation, mais le fait que des jeunes collégiens et lycéens, qui sont d'où ils sont, puissent porter des projets, les défendre et aller jusqu'au bout, pour moi en tout cas, adjoint à la jeunesse et l'éducation populaire, nous sommes bien dans cet élément d'éducation populaire.

Je le dis, s'il faut paraphraser le poète, le dispositif s'adresse à celui qui peut croire au ciel, à celui qui n'y croit pas. Ce n'est pas une question de dispositif ou de thématique culturelle, culturelle qui vient faire ces éléments.

Je suis d'accord avec un point noté par Alain BRISSARD : il faut continuer à porter et faire œuvre de pédagogie sur ces dispositifs, aller convaincre dans les établissements qui ne se saisissent pas du sujet pour qu'ils puissent s'en saisir. Et je vous le dis aussi tranquillement, le jour où nous aurons un afflux de dossiers qui fera que nous serons arrivés au bout du bout des sommes engagées dans les dispositifs et il faudra mettre des critères, nous pourrions éventuellement réfléchir sur ces éléments. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Je préfère donc que nous travaillions collectivement sur le fait que les collégiens et les lycéens de Villeurbanne puissent s'inscrire dans ces dispositifs. Que vous soyez nombreux lors de la présentation et la restitution de ces projets conduits sur le territoire de Villeurbanne.

Ce sont là aussi des questions de perception et de vision de la laïcité. Il faudra peut-être faire un jour un débat sur la perception de la laïcité. Mais puisque l'on parlait de Vincent PEYON tout à l'heure, permettez-moi de citer son principal conseiller, Jean-Paul DELAHAYE, qui disait : « *La laïcité, c'est le respect des spécificités. C'est la conjugaison de la diversité.* » Dans cet élément de portage du FICL, je crois que nous sommes dans cette vision-là. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Allez-y.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous n'avions pas demandé d'intervention, mais au vu de certains propos, nous souhaitions intervenir sur ce rapport.

Nous ne sommes qu'à moitié étonnés par les propos de certains membres de votre majorité, qui semblent souhaiter assigner à résidence certains élèves villeurbannais, alors même qu'ils œuvrent pour l'intérêt général, dans un cadre citoyen. Il s'agit de jeunes villeurbannais avant tout. De plus, nous ne sommes pas dans le cadre (cela a été rappelé par M. CROMBECQUE) d'un quelconque tutorat de l'établissement. L'adulte référent n'a pas non plus à intervenir dans le cadre de cette présentation. Ces projets permettent justement de réunir des jeunes de différents établissements, de promouvoir l'émancipation, l'égalité et la fraternité républicaine.

Nous voterons donc pour cette délibération. Nous regrettons qu'il n'y ait pas d'unanimité sur le sujet, mais cela semble être encore un sujet difficilement conciliable pour les différentes visions de votre majorité.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Il y a des abstentions, qu'elles s'expriment.

Y a-t-il des votes contre ? Des votes pour ?

Ce rapport est adopté.

Abstentions :

Groupe Les écologistes : M. Campy, Mme Schlosser, Mme Loire, Mme Tron, M. Colliat, M. Debbeche, Mme Arthaud, Mme Vessiller, Mme Khelifi, M. Chataing, M. Vince, M. Quiquerez, M. Novak, M. Roger-Seppe.

Groupe Villeurbanne insoumise ensemble : M. Garabédian, M. Glück, Mme Carasco, M. Ravello, Mme Guillas, M. Constant, Mme Gorriquer, Mme Fort, M. Giouse.

Groupe Générations : M. Brissard, M. Jourdan, M. Gernet.

Groupe parti Communiste et républicain : Mme Goyard-Gudefin, Mme Betend, Mme Butet, M. Hauland-Gronneberg.

Avant de conclure ce Conseil municipal, il y avait des premiers conseils municipaux. J'ai salué Marc GIOUSE. Je n'ai pas salué Christophe MARTEAU, juste derrière moi, qui est le nouveau Directeur Général adjoint général en charge notamment de l'éducation, qui succède à Fanny CARISE, qui nous a rejoints le premier mars.

Et nous avons des derniers conseils municipaux. Il y aura bien sûr des pots de départ, tous les hommages nécessaires rendus, mais Bernard SEVAUX, juste derrière moi, nous quittera... Je suis désolé, Bernard, de te le rappeler, mais si je ne l'avais pas fait, tu aurais pris cela comme un manque d'attention de ma part. Nous ferons ton pot de départ dans peu de temps. Pour Bernard SEVAUX, notre Directeur général adjoint en charge de la culture, c'était aussi le dernier conseil.

Et quelqu'un un peu moins connu, qui va détester que l'on fasse cela : Jean-Marc CARROZ, qui s'occupe de faire en sorte que tous ces conseils se passent bien,

Et nous avons des derniers conseils municipaux. Il y aura bien sûr des pots de départ, tous les hommages nécessaires rendus, mais Bernard SEVAUX, juste derrière moi, nous quittera... Je suis désolé, Bernard, de te le rappeler, mais si je ne l'avais pas fait, tu aurais pris cela comme un manque d'attention de ma part. Nous ferons ton pot de départ dans peu de temps. Pour Bernard SEVAUX, notre Directeur général adjoint en charge de la culture, c'était aussi le dernier conseil.

Et quelqu'un un peu moins connu, qui va détester que l'on fasse cela : Jean-Marc CARROZ, qui s'occupe de faire en sorte que tous ces conseils se passent bien, notamment sur les questions de son et d'installation. Lui aussi va faire valoir ses droits à la retraite, c'est donc son dernier Conseil municipal dans ces fonctions.

Il n'y a aucune nostalgie dans cela, mais le souhait de saluer l'engagement de chacune et de chacun.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le 15 mai.

(La séance est levée à 19 heures 45.)

